

Abonnements par la poste :

Edition quotidienne	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$5 00
UNION POSTALE	8 00
Edition hebdomadaire	
CANADA	\$2 00
ETATS-UNIS	2 50
UNION POSTALE	3 00

Directeur: HENRI BOURASSA

SYNDICATS NATIONAUX OU INTERNATIONAUX

VIII

Services d'intérêt public — Rôle de l'Etat —
Incohérences et confusions

Avant de rechercher ce que doit être le rôle de l'opinion publique dans le débat, examinons brièvement les données du problème syndical en fonction des services d'intérêt public et des pouvoirs administratifs de l'Etat.

Par "services d'intérêt public", ou "administrations semi-publiques", j'entends désigner les organismes économiques qui ne sont, en soi, ni des entreprises industrielles, ni des opérations de commerce, et qui servent à la fois les besoins généraux de l'industrie et du commerce et ceux du public tout entier: chemins de fer, tramways, transports maritimes et fluviaux, messageries, télégraphes et téléphones, services d'éclairage et de force motrice.

Dans un pays normalement organisé et gouverné selon les règles du bon sens, ces services devraient relever directement de l'Etat — ce qui ne veut pas dire nécessairement l'administration gouvernementale — et échapper à l'emprise du capital privé et de l'exploitation individuelle. Mais dans un pays affligé de l'incohérence parlementaire et rongé de toutes parts par le chantage électoral, mieux vaut encore subir les moindres abus de l'exploitation privée, tout absurde qu'elle est, appliquée à des fonctions d'ordre et d'intérêt essentiellement publics. Il arrive ainsi, parfois, dans les sociétés gouvernées à rebours du sens commun, que deux insanités se neutralisent partiellement et valent mieux, comme toute, que l'application perpétuelle d'un principe juste en soi. C'est même l'une des beautés usuelles du régime parlementaire et démocratique. Mais la discussion du principe de la nationalisation (ou de la municipalisation) des services d'intérêt publics n'entre pas dans le cadre de cette étude. Tenons-nous-en à l'étude du problème syndical.

Tout ce que nous avons vu du droit des travailleurs à l'association professionnelle, du devoir des patrons de respecter, de favoriser même, l'exercice de ce droit, s'applique intégralement aux services d'intérêt public, tels qu'organisés au Canada. S'il y a une différence, elle est en faveur du droit de cette catégorie particulière de travailleurs à la protection syndicale, parce qu'ils sont soumis à un double patronat: celui des administrateurs, qui veulent aux intérêts du capital privé placé dans ces entreprises; et celui de l'Etat qui contrôle, détermine ou revise, en sens de l'intérêt du public, les sources de revenu, lesquelles affectent directement les conditions de travail et la rémunération des travailleurs.

Par contre, l'organisation syndicale des patrons, corollaire naturel et contrepoids de la syndicalisation des employés, devient ici impossible. Fût-elle possible qu'il faudrait à tout prix y mettre obstacle, l'interdire même par d'efficaces sanctions législatives. L'emprise monopolisante des compagnies de chemins de fer, de navigation, de télégraphes, de téléphones, de messageries, d'éclairage, d'énergie électrique, n'est déjà que trop générale: que serait-ce, si, par exemple, les administrateurs et les directeurs de toutes les compagnies de tramways du pays se liguèrent en syndicats pour débattre et déterminer avec les syndicats d'employés les conditions du fonctionnement de ces services et, par ricochet, leurs taux de transport, dans toutes les villes du Canada? Le troupeau des contribuables... pardon! la "démocratie triomphante" en verrait de belles!

Non, dans cette catégorie d'administrations, le seul pouvoir modérateur et arbitral dont l'exercice soit à la fois admissible et nécessaire, c'est celui de l'Etat; et ce pouvoir doit s'exercer, plus encore que dans les conflits entre patrons et travailleurs du commerce ou de l'industrie, dans l'intérêt général du public plutôt que dans l'intérêt particulier du capital engagé dans ces entreprises ou l'intérêt collectif des travailleurs qui y trouvent leur emploi. De plus, étant données les conditions politiques du Canada, ce pouvoir doit s'exercer ici par l'autorité qui représente la fraction de l'Etat, si l'on peut dire, dont relève, de sa nature, chacune de ces administrations. Ainsi, les tramways de ville et les compagnies d'éclairage devraient relever exclusivement des autorités municipales; les compagnies de transport régional ou d'énergie électrique qui font le service de plusieurs municipalités devraient rester sous la juridiction, soit de commissions intermunicipales, régulièrement constituées sous l'empire des lois municipales, soit des autorités provinciales; seuls les services d'ordre général devraient être soumis à l'autorité fédérale.

Où en sommes-nous dans la pratique? En pleine incohérence. Telle compagnie de téléphone ou d'énergie électrique tient sa charte d'Ottawa, telle autre de Québec, l'une relève des Lycrures fédérales, l'autre des Solons provinciaux; de par l'autorité suprême et arbitraire de nos Pénitents québécois, l'une pourra pénétrer dans la ville de Montréal, l'autre point; ou encore, l'une et l'autre y entreront, ou toutes deux en seront exclues; le barème de leur prix d'abonnement ou de vente de l'énergie et de la lumière est déterminé, soit par les autorités fédérales, ou par les pouvoirs provinciaux; tout ce qui reste aux archontes montréalais, représentants des véritables intéressés, c'est de décider dans leur sagesse de quelle longueur seront les poteaux et le long de quelles rues on les plantera, afin d'ajouter à la hideur des beautés artistiques de Montréal et à l'insécurité de ses habitants.

Les deux seules tentatives faites, en cinquante ans, pour introduire quelques éléments d'ordre dans cette pétalière, c'est la création de la Commission des chemins de fer à Ottawa et celle de la Commission des utilités publiques à Québec. (Ignorez ce qui s'est fait dans les autres provinces.) Mais encore, que de confusions et d'incohérences! résultant, les unes, de la juridiction concurrente exercée par les autorités fédérales et provinciales dans la création des sociétés anonymes dites "compagnies à responsabilité limitée", sans égard à la nature ou à la localisation de ces entreprises; les autres, pires encore, de l'acquiescement de politiciens vénaux ou serviles avec les lanceurs de ces entreprises. Deux exemples suffisent à illustrer les vices du régime.

C'est la Commission fédérale des chemins de fer, déjà débordée dans la sphère normale de sa juridiction, si elle voulait ou pouvait l'exercer, qui est appelée à déterminer le taux des redevances que la Compagnie de téléphone Bell impose à ses abonnés de la ville de Montréal ou de toute autre ville du Canada, depuis Sydney jusqu'à Dawson. Les échevins de Montréal, élus par les "libres et indépendants" électeurs de Montréal, n'ont d'autre droit que celui d'"humbles remontrances" aux suprêmes potentats de la Commission fédérale.

C'est la Législature de Québec qui détermine les conditions d'existence, de fonctionnement et d'administration des tramways de la ville de Montréal, qui a créé et protège ce monopole monstrueux, qui a autorisé le prodigieux mouillage de fonds, principal motif de sa création, qui, enfin, fixe la quotité de l'impôt que les hommes, les femmes et les enfants de Montréal devront payer, des années durant, aux opulents détenteurs de cette baronnie roulante et, par dessus eux, à leurs seigneurs dominants, les comtes palatins de la finance new-yorkaise et du Standard Oil Trust.

En vérité, ce n'était guère la peine de tant déclamer contre les batteurs d'étoiles, libérés par la "glorieuse" Révolution. Les crapauds et les couleuvres que nous font avaler les seigneurs de la démocratie et les marquis de la ploutocratie coûtent autrement cher que les légendaires et campantes grenouilles qui troublaient le sommeil des "infâmes" ci-devant.

Mais à cette incohérence dans l'exercice de l'autorité de l'Etat, en

ces matières, s'en ajoute une autre, pire encore, qui se rattache plus directement à la question qui nous intéresse en ce moment. Nous l'examinerons demain.

Henri BOURASSA.

CHRONIQUE D'OTTAWA

LA CLOTURE AU PARLEMENT

Ottawa, 28. La Chambre se retrouve cet après-midi dans des circonstances quelque peu différentes de l'ordinaire, et qui ajoutent un intérêt assez vif à la séance. En deux mots, l'opposition s'est fait appliquer le bâillon, dans la nuit de vendredi dernier, et c'est sous l'empire de la loi de clôture que se passera la séance d'aujourd'hui. C'est la première fois pour la présente session, mais qui pourrait dire que c'est la dernière? Il reste à légiférer bientôt sur des questions plus importantes que celles des chartes des chemins de fer secondaires des provinces de l'Ouest, telles la loi électorale, le tarif, etc. Et il est assez probable que la décision quasi-brutale prise par M. Meighen vendredi soir ne fait que prélever à plusieurs doses de la même médecine, que nous verrons administrer par la main unioniste à ses fils récalcitrants de la gauche, avant que ne se termine la session de 1919.

On se montre d'autant plus vexé de l'application actuelle de la loi de bâillon qu'il ne semble pas qu'il ait été nécessaire d'y recourir pour si peu de chose. De quoi s'agit-il, en effet? De l'insistance mise par la gauche à demander des renseignements avant de sanctionner la résurrection, pour ainsi parler, de quelques douzaines de chartes de chemins de fer dont personne ne parlait plus, et auxquelles le gouvernement lui-même pensait si peu qu'elles ont atteint chacune et à tour de rôle la limite de leur durée, et sont devenues caduques et périmées de force et d'existence, sans que personne levât seulement le doigt pour les sauver de la déchéance. Et maintenant, d'un seul coup, en vertu d'une clause de la loi incorporant la société administrative des chemins de fer de l'Etat, on rappelle à la vie, à une vie suspecte et inquiétante pour le contribuable, non moins de 44 "promesses" de chemins de fer, dont personne ne sait rien, et sur lesquelles ne peut obtenir aucun renseignement. A toutes les réclamations de l'opposition, en effet, le gouvernement n'a répondu que "Crois ou meurs" ou en des termes plus modernes: "Votez et taisez-vous." Et c'est pourquoi, aujourd'hui, les discours seront limités à vingt minutes chacun, et ne pourront pas se prolonger après deux heures du matin. A cette heure, si le débat ne s'est pas terminé auparavant, la clause en litige se trouvera adoptée automatiquement, et l'opposition aura été pour ses demandes inutiles de renseignements au bénéfice du public.

Quelle sera l'attitude de l'opposition, sous le régime toujours un peu humiliant qu'elle se voit imposer pour la journée? Profitera-t-elle de la situation pour dénoncer la faiblesse de la majorité, ou se résoudra-t-elle à assister-nous à une nouvelle édition des scènes de 1917, où plus de vingt députés par jour dépensaient vaillamment la limite de temps que permet ce qu'on pourrait appeler le *Riot Act* parlementaire? Ou bien, s'envolant d'un geste fier dans le manège de sa dignité offensée, l'opposition se retirera-t-elle simplement de la discussion, voire même ne sortira-t-elle pas du corps de la Chambre des Communes, pour protester à la face du pays qu'on lui fait injure et qu'on attente à ses prérogatives? Nous croyons savoir que ces deux alternatives ont été sérieusement envisagées, bien qu'il n'ait pas encore été pris de décision au moment où s'arrête notre information.

Au fond, il semble que le plus sensé, pour la gauche, serait de se contenter de trois ou quatre discours soignés, dans lesquels elle ferait ressortir la substance de ses protestations et l'ensemble des raisons qui la font agir. Le pays aurait sous les yeux les deux côtés de la question, la gauche aurait accompli sa tâche, et pourrait se résigner à l'inévitable ayant protesté contre la violence qu'on lui fait et contre l'attentat aux libertés populaires dont elle est censée avoir la garde. On éviterait ainsi la perte d'une bonne soirée de travail pour le moins, ce qui a bien son importance puisque le gouvernement vient de supprimer le congé du mercredi soir, sous le prétexte ordinaire que la besogne presse et qu'il faut se hâter.

Pour les sceptiques — dont nous sommes du reste — qui aimeraient savoir quelle préoccupation anime la gauche en plus du souci de l'intérêt public, nous nous contenterons de rappeler deux phrases prononcées à la fin de la semaine, l'une par M. Lemieux et l'autre par M. Cahill. Le premier a protesté avec véhémence contre ce qu'il a appelé une manœuvre "for bamboozling the West", une expression yankee qui signifie à peu près "jeter de la poudre aux yeux". Le député de Maisonneuve affectionne les mots qui font image et frappent la mémoire, se rapprochant ainsi des meneurs électoraux de la République voisine, grands inventeurs de slogans et de phrases à effet. M. Lemieux prévoit donc que l'Ouest va se faire bamboozler, et s'en déclare mécontent. Il ajoute même dans un second discours que c'est en vue d'élections générales prochaines que cette clause a été insérée dans la

loi. Et M. Cahill, à une heure du matin, et sur le ton familier et confidentiel que prend volontiers la conversation aux petites heures, assure les unionistes de l'Ouest qu'ils ont tort de croire à la parole du gouvernement, et qu'ils n'auront pas leurs 44 chemins de fer qu'ils n'auront leur abaissement général du tarif.

En un mot, l'opposition a le sentiment qu'une fois de plus elle se fait rouler sur le tapis de l'arène, en grand danger de toucher des épaules et de perdre une première manche. Le fait est que le sens de la manœuvre est assez facile à suivre et à définir: l'Ouest est en arrières sur la question du tarif. Or, le cabinet est en majorité protectionniste et n'entend pas se plier aux exigences de ces "d... d radicals of the West", ainsi qu'on entend dire en petit comité. Donc, le discours du budget pourrait faire l'effet d'une bombe au sein de la majorité et compromettre sérieusement les chances électorales de l'unionisme. Il importe donc de trouver une diversion et de caresser d'une main dans les provinces occidentales; la manœuvre ne manque pas d'habileté; quelle circonstance, en effet, voudra-t-on rigueur à un gouvernement qui promet de poursuivre une politique de construction de chemins de fer presque illimitée, et particulièrement dans ses propres limites? Car la position est ainsi franchie, à la suite du débat de la semaine dernière: les ministères posent, en majorité, aux détracteurs de l'étatisme, et l'opposition, d'une façon générale, s'est rangée du côté opposé, celui des exploitations privées, d'accord en cela avec les économistes les plus réputés de la vieille Europe. Mais que peut valoir l'opinion d'un Le Roy-Beaulieu et d'un Yves Guyot auprès d'un électeur de la Saskatchewan?

D'une main, donc, le gouvernement va retirer au *Westerner* le plat qu'il réclamait avec instances, mais de l'autre il lui en tend un autre, en apparence fort appétissant aussi: "Je ne vous donne qu'une partie de ce que vous demandiez à propos du tarif, mais soyez de bon compte, attendez l'année prochaine pour le reste, et en attendant voyez donc les 44 chemins de fer que je vais vous construire si nous restons bons amis."

M. Lemieux prétend que c'est du bamboozling et il doit s'y connaître. Il serait difficile de différer d'opinion avec lui là-dessus: mais le gouvernement a pour lui la force, et l'on voit qu'il n'hésite pas à s'en servir.

Ernest BILODEAU.

NOTES MUNICIPALES

REVEIL D'ESPRIT CIVIQUE.

Les commissaires ont été bien inspirés de nommer à ce moment la commission de la construction des logements ouvriers et mieux inspirés encore de tâcher de recruter des gens qui se consacreront à cette tâche par dévouement. L'exemple des membres du comité pour créer un heureux précédent. Les architectes sont les citoyens de la ville qui souffrent le plus, avec les artistes et les gens cultivés, de la laideur de nos maisons, dont certaines ont d'ailleurs, il faut le dire en toute justice, été compromises par leurs confrères. Ils sont fiers par ailleurs de leur ville gâtée par la nature, et désiraient qu'elle fut digne de son titre de cinquième ville française du monde et de première ville du Canada.

Les commissaires ne devraient pas être en peine pour trouver parmi eux des gens ayant autant d'esprit social que de fierté civique et qui se consacreront volontiers, aux côtés de quelques hommes d'affaires, à la surveillance de la construction de logements ouvriers.

Les nouvelles maisons rendront service à quelques centaines de gens de la classe ouvrière ou moyenne à qui elles procureront des logements suffisamment grands pour des ménages nombreux, comme le sont les nôtres, et situés par ailleurs dans les meilleures conditions hygiéniques: air et lumière abondants, isolement parfait. Si la commission suit s'y prendra, elle stimulera ensuite le goût de la propriété chez la classe laborieuse en montrant qu'il est possible de construire à bon compte des maisons qui allient la solidité à la grâce. Et l'on sait que la propriété est un puissant sédatif chez l'ouvrier. Elle fait de lui un ami de l'ordre et de la tranquillité; et, en outre, la clairvoyance nécessaire pour distinguer le démagogue du véritable administrateur lui vient comme une grâce d'état. Il exerce plus de discernement au scrutin, est moins facilement impressionné par les tirades des promoteurs de félicités sociales irréalisables.

Quant à la nomination de M. Mercier, elle était tellement attendue que le *Devoir* l'annonçait il y a déjà quelque temps alors qu'il était question de sa démission. Le gouvernement eût peut-être pu faire une meilleure nomination, mais il l'a fait, plus facilement encore, en

faire une plus mauvaise. Nous nous attendions à ce que M. Mercier consacrer son ardeur au travail et l'expérience qu'il a acquise dans la gestion des travaux publics municipaux à la réussite du projet dont on lui confie l'exécution.

LA PROPOSITION DUBEAU.

Le docteur Dubeau qui s'est fait au conseil, le père du projet de l'hôpital municipal pour tuberculeux, vient de demander aux commissaires de consacrer la recette entière de la taxe sur les billets d'entrée aux lieux d'amusement à l'entretien des hôpitaux. On sait que jusqu'ici ces institutions ne se divisent que le premier sou produit par cette taxe.

Depuis quelque temps les dépenses des maisons hospitalières ont augmenté dans des proportions effrayantes. Leurs malades font une grande consommation d'œufs, de beurre et de lait, et de viande (dans les morceaux de choix) toutes choses qui ont renchéri du double et souvent au triple depuis la guerre. Les remèdes ont également augmenté, mais non pas dans des limites aussi modestes: les prix de certains sont montés de trois et même quatre cent pour cent.

Le courant de la charité privée, longtemps drainé par les œuvres étrangères est resté sensiblement le même. Du moins, il n'a pas marché de pair avec l'augmentation des frais. Il a fallu recourir à des souscriptions extraordinaires qui ont donné en général ce qu'on attendait, mais le public finira par se lasser, quoique moins vite encore, peut-être que ne sera épuisée sa capacité de donner. Ces diverses campagnes absorbent une partie du temps précieux mais déjà trop compté, de ceux qui se consacrent à ces œuvres.

Quant à la congestion des hôpitaux, elle suit naturellement la progression de la population. Personne n'ignore, par exemple, qu'un tiers environ des malades catholiques sont hospitalisés dans des hôpitaux anglo-protestants qui ne suffisent pas quand même à recevoir tous ceux qui ont besoin d'une intervention chirurgicale ou d'un traitement qui ne peut être donné à domicile.

Tous les hôpitaux doivent donc songer à s'agrandir, bien loin de pouvoir réduire leurs dépenses. M. Dubeau tend à leurs diverses administrations la perche de salut. Qu'elles s'empressent de s'y raccrocher, de se rendre auprès des commissaires et d'exercer sur ceux-ci la pression maximum dont elles sont capables.

Ajoutons que si la ville applique la recette de la taxe des amusements, qui, jusqu'ici, allait en grande partie au gouvernement, Québec, aux frais généraux de l'administration, il y aurait là une sorte d'obtention d'argent sous faux prétexte. La taxe s'est appelée d'abord "le sou du pauvre" jusqu'à ce que la législature changeât son nom en celui de "sou des hôpitaux" et finalement en celui de "taxe des amusements", mais le public ne l'a acceptée avec bonne grâce que parce qu'il savait qu'elle devait aller aux institutions hospitalières. Il est resté sous l'impression que celles-ci en touchent tout le bénéfice, même depuis sa majoration nécessaire par la législature, qui en prit la part légitime, pour défrayer ses prodigalités à l'Empire.

Il est pas rare qu'un brave ouvrier dise à une quéquette qui lui tend sa scie au nom d'une maison de santé: "Mais les hôpitaux, c'est la ville qui paie leur entretien avec la taxe des théâtres".

Même avec le revenu total de la taxe des théâtres, la ville ne paiera qu'une mince partie des frais des hôpitaux, mais vaut mieux, comme disent les Anglais, une petite miche de pain que rien du tout.

M. l'échevin Dubeau avait besoin d'un conseil, nous lui recommanderions la persévérance, mais il a suffisamment la pratique de la politique pour savoir comme il faut frapper avec fréquence sur le coin d'une idée généreuse pour l'enfoncer dans l'inertie d'un corps administratif.

LE PARC LAFONTAINE

Nous recommandons à la vigilance et à la sollicitude du chef de police le plus grand des parcs municipaux facilement accessibles.

Hier, première journée de beau temps, la foule s'est portée vers les parcs, et le parc Lafontaine a vu surgir déjà de la terre chauve. Le paon inharmonique attirait les badauds autour de son tertre grillagé.

L'occlusion superbe de ses plumes fait l'admiration des enfants et l'attrait dominant de notre jardin zoologique, bien primitivement nommé de la sorte, puisqu'il n'y figure ni queue de vaurien, ni oiseau de basse-cour, poules normales, pintades, bouscasses, canards domestiques. Quelques outardes raouques sont à peu près les seuls représentants de la sauvagerie.

Il serait peut-être à propos d'augmenter ce poulailler qui, pour une foule de petits enfants constitue tout ce qu'ils voient jamais des infinies variétés de la faune d'herbe verte, mais seulement à sa périphérie et dans la grande allée centrale.

Hier, elles allaient jusqu'à la cage du paon.

La police devrait aussi surveiller les jeunes arbres cruellement molestés par les enfants. Ceux-ci ne songent pas sans doute au mal qu'ils commettent; ils ne savent pas combien il faudra de peine et de temps pour remplacer la touffe de verdure, le coin d'ombre où ils tarissent la source, en un moment. La police de-

Rédaction et administration:

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7460

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5153

FAIS CE QUE DOIS!

LES CONFÉRENCES DE L'ACTION FRANÇAISE

"Chez nos ancêtres", par M. l'abbé Lionel Groulx
— Allocution de M. Edouard Montpetit —
Sixième et dernière conférence de la série
1918-19.

C'est le 8 mai prochain, un jeudi soir, que l'Action française terminera, au Monument National, la série de ses conférences de l'année 1918-19. M. l'abbé Lionel Groulx, membre du comité-directeur de l'Action française, professeur d'histoire du Canada, à Laval, traitera, sous le titre: "Chez nos ancêtres", de la vie intime de nos pères. M. Edouard Montpetit prononcera l'allocution d'ouverture.

Les billets d'entrée, au prix de 50 sous, sont actuellement en vente aux endroits suivants: Le *Devoir*, 43, rue Saint-Vincent; Granger Frères, angle Place d'Armes et Notre-Dame; M. Payette, 1882-ouest, rue Notre-Dame; M. Désilets, 213, rue Bourbonnière, Maisonneuve; La Ligue des Droits du français, bureau 32, Immeuble de la Sauguegarde, 92-est, rue Notre-Dame. Ces billets sont numérotés et donnent droit à des sièges réservés dans la partie du théâtre qui n'est pas attribuée aux porteurs de cartes d'abonnement.

Il faut avoir l'œil et admettre patiemment les jeunes délinquants, tâchant de leur faire comprendre les conséquences de leur étourderie.

Il est regrettable aussi que les ressources des parcs soient tellement limitées qu'il ne soit pas possible de protéger les jeunes arbres en entourant leur base d'une solide boîte à claire-voie métallique ou de bois.

Nous l'avons vu récemment, par l'exemple du Central Park, de New-York, quelques années de négligence suffisent à compromettre un beau peuplement d'arbres robustes; pour le reconstituer, il faut, par contre, des années de peine et une mise de fonds considérable.

LOUIS DUPIRE.

BILLET DU SOIR

VISION DE BLANC...

Dans la chapelle qui fleure bon, les lit aux corolles entrecroisées comme de douces blessures, les blancs hortensias, les fougères aux longues feuilles tombantes comme des chevelures mettent leur suave harmonie.

Autour de l'autel, les cirges laissent palpiter leur cœur de lumière et la fumée de l'encens peint des nuages bleus devant l'ostensoir qui brille.

Lentement, comme un jardin de blancs lilas qui marcheraient, les communicants sont venues; les petits communicants les ont suivies, blancs marins qui ne connaissent ni la mer, ni les naufrages. Les petites prie-Dieu recouvertes de tulle et de fleurs, et il semblait qu'un grand nuage vaporeux était descendu, comme une lèpre céleste, au pied de l'autel, et dans ce nuage apparaissaient les cierges des communicants qui scintillaient comme des étoiles.

Les marins blancs, déjà de petits hommes, n'avaient ni tulle, ni fleurs et leurs cierges délaieraient leur front découvert; ils étaient déjà ceux que les parfums et les chœurs intéressent pas, ceux qui doivent être simples dans leurs desirs, fiers dans leur maintien. Les petits étaient celles qui, toute leur vie, se laisseront toucher par le charme d'un décor, celles que les fleurs attendrissent et que les paroles méchantes blessent.

Mais tous, les petits et les petites mirent leur main fine sur l'évangile et renoncèrent à "Satan pour l'éternité". Leur âme pure et virgineuse se fit sainte, et de ce jour, ils leur garde d'embûches de tentations, de périls et de douleurs.

Dans ce beau jour, Seigneur, ils se sont donnés à vous, ils Vous ont offert leur cœur comme un fleur nouvelle, irrispirée encore; gardez leur âme blanche comme la parure lillade de la blanche chapelle!

MONTIQUE.

BLOC-NOTES

Qu'est-ce que l'Empire?

Les journaux publient aujourd'hui le texte amendé du projet de loi des nations. L'œuvre porte la liste des membres de fondation, si l'on peut dire, de la ligue, et l'on y lit ceci: "Empire britannique, Canada, Australie, Afrique-sud, Nouvelle-Zélande, Indes...". On fait donc une distinction très nette entre l'Empire britannique et le groupe qui représente l'Australasie, le Canada, l'Afrique-Sud et les Indes. Cela paraît bien ramener l'Empire britannique aux Royaumes-Unis et aux colonies de la Couronne.

On notera que c'est le représentant de l'Empire britannique qui, aux termes de l'article 4 du projet, siègera de droit dans le groupe de ceux qui pourront constituer la majorité permanente du futur conseil de la ligue. En face de ce représentant permanent de l'Empire, le Canada, l'Australie et les autres auront la chance d'avoir un délégué le jour où leurs coassociés de la seconde catégorie (ceux qui siègeront à la petite table) jugeront à propos, de le désigner.

Quelle langue?

A la veille de la signature du traité de paix, la question de langue se repose avec plus de netteté que jamais.

On sait qu'un grand effort se poursuit pour rompre avec la tradition séculaire qui veut que les français soit la langue de tous les grands traités. A la conférence de Paris, à raison, particulièrement, de l'incapacité où se trouvaient

MM. Wilson et Lloyd George de parler couramment le français, et du fait que MM. Clemenceau et Sonnino, les Japonais aussi probablement, parlent l'anglais, on s'est servi du français et de l'anglais.

Reste maintenant le traité. Sera-t-il rédigé en français, avec une version anglaise, ou les deux textes, anglais et français, auront-ils une égale autorité?

La situation traditionnelle du français doit être assurée, car l'Académie française elle-même vient d'entrer en scène, de demander le respect de la tradition. Dans ce domaine, l'Académie, c'est bien la suprême réserve.

La faim. La ville de Rome a fait à M. Orlando l'accueil prévu, celui qu'il avait dédaigneusement provoqué, ainsi que nous l'indiquions l'autre jour. Le premier ministre italien n'a pas laissé passer l'occasion de noter, en termes fort explicites quoiqu'il n'ait nommé personne, qu'il avait ainsi sa réponse à l'appel de M. Wilson au peuple italien, mais il a tout de suite mis ses auditeurs en face de la terrible réalité: la faim menaçante. "Les produits alimentaires nous manquent", a-t-il dit; et il a aussitôt ajouté — ce qui est probablement une réponse à ceux qui ont fait valoir cet argument de la famine comme preuve que l'Italie ne pourra tenir: "mais l'Italie, qui a connu la faim, n'a jamais connu le désespoir."

La foule a répondu: Nous sommes prêts à tous les sacrifices, mais la faim et les passions soulevées au point où elles paraissent l'être forment une combinaison dangereuse, d'où n'importe quel peut jaillir.

Y tient-elle? La Presse cite le cas d'un inspecteur de la Compagnie des Tramways qui a eu le toupet de répondre à un citoyen qui lui demandait: Mais pourquoi, vous, fonctionnaire du tramway, ne parlez-vous pas français? Why speak french? Montreal is an English city... et elle oppose à ce malotru le texte de la nouvelle franchise du tramway: "Dans la ville et en dehors, les conducteurs et les agents de correspondance devront parler les deux langues et annonceront également dans les deux langues aux voyageurs les noms des rues sur le parcours des chars."

M. Dupire l'a maintes fois noté: la Compagnie se conduit aussi mal que son fonctionnaire; elle persiste à afficher exclusivement en anglais le nom de certaines rues.

Tient-elle à ce que l'on poursuive à Paris une longue campagne? Car elle peut être assurée que nous ne lâcherons pas prise.

O. H.

LE BON JOURNAL

Les 5,000 exemplaires de cette brochure qui a été aussitôt enlevée. Il a fallu faire une deuxième édition. On peut donc en commander maintenant de nouveau. Nous invitons ceux qui n'ont pas cette brochure à se la procurer sans tarder. Le R. P. Marion, O.P., expose le rôle et la nécessité du bon journal. Plusieurs témoignages des Papes et des évêques canadiens viennent confirmer ses paroles. Cette brochure ne se vend que 5 sous l'unité, 84,00 le cent, 835 le mille, à l'œuvre des Tracts, c'est-à-dire postal, No 1482, Montréal et chez les principaux libraires.

On peut se procurer aussi au même prix, les autres brochures de la collection: "L'Instruction obligatoire" (par Mgr Lomer Groulx, MM. Tellier et Langlois); "L'Ecole obligatoire" par Mgr Paquet; "Le premier patron du Canada", par le R. P. Lecompte, S.J.

"EN VEILLANT AVEC LES PETITS DE CHEZ NOUS"

Ces jours-ci sortent des ateliers du *Devoir* les nouvelles causeries historiques de l'abbé Joseph Gélinas, du Séminaire des Trois-Rivières. L'ouvrage a pour titre *En veillant avec les petits de chez nous*, et compte 304 pages. Une trentaine de gravures contribuent à rendre attrayantes ces pages écrites spécialement pour les petits de chez nous. Les quarante-quatre causeries qui composent le volume vont de Jacques Cartier jusqu'aux derniers grands Canadiens disparus. De plus, les petits héros d'Ontario et de leur capitale particulière, ainsi que nos pères fondateurs.

CALENDRIER

... DEMAIN, MARDI, 29 AVRIL 1919 ...
S. PIERRE DE VERONE, MARTYR

Lever du soleil, 4 heures 54.
Coucher du soleil, 7 heures 03.
Lever de la lune, 4 heures 13.
Coucher de la lune, 6 heures 30.
Nouvelle lune, le 30, à 0 heure 36 minutes du matin.

DERNIÈRE HEURE

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

GENERALEMENT BEAU, TRES FRAIS

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum... 55
Même date l'an dernier... 45
Aujourd'hui minimum... 45
Même date l'an dernier... 44

BAROMETRE

8 heures a.m., 29.87; 1 heure p.m., 29.90.

LE TRAITE QUE PRESENTERONT LES ALLIES

Le bureau du secrétaire d'Etat à Washington publie aujourd'hui plusieurs des articles du traité qui sera soumis à la Conférence de la paix — Guillaume sera jugé par un tribunal international — L'Allemagne devra livrer tous les accusés.

(Service de la Presse associée)
Washington, 28. — Les nouveaux articles que l'on veut faire insérer dans le traité de paix qui sera discuté à la séance plénière de la Conférence de la paix, comprennent ce qui suit d'après un communiqué de la secrétaire d'Etat.

"Article 1. — Les puissances alliées et associées accusent publiquement Guillaume II de l'Allemagne, l'empereur allemand non d'avoir commis un crime en vertu de la loi criminelle mais d'un crime contre la moralité internationale et la sainteté des traités."

"Un tribunal spécial sera constitué pour juger l'accusé. Ce tribunal sera composé de cinq juges dont un sera nommé par chacune des cinq grandes puissances, la Grande-Bretagne, la France, les Etats-Unis, l'Italie et le Japon."

"Dans ces décisions, le tribunal sera guidé par les plus hauts motifs de discipline internationale, dans le but de venger les obligations solennelles des nations internationales et la validité de la moralité internationale. Ce sera son devoir de déterminer la punition qu'il croira opportun d'imposer."

"Les puissances alliées et associées feront une requête au gouvernement des Pays-Bas pour que ce gouvernement leur livre l'empereur pour qu'il soit traduit en justice."

DES NOMINATIONS PROVINCIALES
(De notre correspondant)
Québec, 28. — Plusieurs nominations provinciales importantes, dont quelques-unes ont été déjà prédites, sont annoncées officiellement aujourd'hui.

M. W. Lévesque, député de Laval, est nommé percepteur des droits sur les successions pour le district de Montréal.

M. C. E. Therrien, député de Sherbrooke, est nommé sheriff pour le district de St-François.

M. Charles A. Hale, avocat, de Montréal, est nommé recorder de Montréal-ouest.

Le Dr Emile Nadeau, de Québec, est nommé directeur du logement, en vertu de la nouvelle loi des habitations salubres.

NAVIRE EN FEU
(De notre correspondant)
Québec, 28. — Le remorqueur *Amherst*, propriété de la compagnie Clark, a été incendié, hier matin, au quai de la Pointe-a-Carcy. Le feu a éclaté dans le charbon et s'est rapidement propagé aux compartiments avoisinants qui ont été sérieusement endommagés. Les pompiers ont eu fort à faire pour sauver le navire de destruction complète, et le chef adjoint du feu a eu un moment où il faudrait le couler. Heureusement on a pu circonvenir l'élément destructeur à quelques compartiments et enlever la charbonnière. L'incendie, qui a subi les réparations nécessaires. Ses dommages se chiffrent à plusieurs milliers de piastres.

AU CAIRE
Le Caire, 28. — La grève des employés du gouvernement est réglée et le travail repris. La publication de la lettre américaine reconnaissant le protectorat anglais a eu l'effet d'une douche sur les nationalistes, qui reconnaissent leurs aspirations qu'un rude coup a été porté à leurs aspirations d'indépendance complète, maintenant que l'Amérique a reconnu le protectorat anglais sur l'Égypte.

TREIZE MARINS SE NOIENT
(Service de la Presse Associée)
New-York, 28. — Treize marins qui se rendaient à bord du navire de guerre *Nevada* sur une chaloupe se sont noyés alors que l'embarcation a coulé dans la rivière Hudson. Les autorités de la marine n'ont pas publié de communiqué officiel à ce sujet. Certaines personnes ont été témoins de l'accident. Elles ont entendu, les appels des marins en détresse. L'embarcation a probablement frappé quelque chose. Quatorze marins montaient la chaloupe. Un seul s'est sauvé.

DEUX MORTS ACIDENTELLES
A la morgue, le coroner a disposé de deux cas de morts accidentelles. Dans l'un, il s'agit de Peter Wlad, qui, arrivant d'Ottawa, avait décollé chez un ami de la rue Frontenac, No 333. On l'avait trouvé samedi matin, asphyxié mortellement. Dans le second cas, il s'agit d'un nommé Honoré Sauriol, âgé de 53 ans, 318 Maisonneuve, qui a succombé hier à une fracture du crâne.

LA FÊTE DES ARBRES
(De notre correspondant)
Québec, 28. — La fête des arbres est fixée au 3 mai pour la partie ouest de la province, et au 10 mai, pour la partie est.

LE RÉSULTAT DU REFERENDUM

(De notre correspondant)
Québec, 28. — La majorité officielle en faveur des vins et de la bière lors du référendum du 10 avril, est de 129,679. Le nombre total des oui est de 178,112 et celui des non, de 48,433.

Le greffier de la couronne en chancellerie transmet aujourd'hui le résultat au lieutenant-gouverneur en conseil pour être proclamé dans la prochaine édition de la Gazette Officielle.

M. DOUCET EST-IL UN INCOMPÉTENT ?
LA LIGUE DES PROPRIÉTAIRES PROTESTE CONTRE L'ADMINISTRATION DU DÉPARTEMENT QUI LUI EST CONFIE.

La Ligue des propriétaires en a aujourd'hui contre M. Doucet, directeur de la voirie municipale. Elle a fait parvenir à la commission administrative un texte dont nous détachons ce qui suit :

"ATTENDU que le département des travaux publics n'a pas donné jusqu'ici ce que nous attendions de lui, c'est-à-dire une organisation effective et méthodique du service de nettoyage, de la voirie, du service de l'incinérateur, du service de réparation et réfection des pavages de rues et aussi du service de la construction, dont celle du garage municipal est un récent exemple d'imprévoyance."

"Il est résolu de protester auprès de la Commission administrative contre l'augmentation du salaire de M. A. E. Doucet, directeur du département des travaux publics, décidée par la résolution No 8 du 7 avril dernier, de la Commission administrative, de \$6,000 à \$8,000."

LA COMMISSION AVISERA.

RETRAITE ANNUELLE
Saint-Hyacinthe, 28. — La retraite annuelle des révérends Sœurs Grises de l'Hôtel-Lieu de cette ville, commencée hier soir, est prêchée par le Rév. Père Maurice, capucin, curé du Limonin. Elle se terminera lundi prochain, le 5 mai.

LA COUR DE CIRCUIT de notre district, s'ouvrira le premier mai prochain pour se terminer le 2 du même mois. La session de la Cour supérieure commencera le 5 mai pour se continuer jusqu'au 9. Ces deux cours seront présidées par l'honorable juge Martineau.

Le mois de Marie s'ouvrira le 1er mai.

UN COCHER EST VOLÉ ET ROSSÉ
Samedi soir, deux jeunes gens montaient dans une voiture de place. Le cocher, John Bradcha, ne soupçonnait rien. Au moment où la voiture passait au carrefour des rues Baby et Saint-Laurent, tous les deux se jetèrent sur le cocher, l'aveuglèrent de coups, puis lui braquèrent un revolver sous le nez. Ils le dépouillèrent de ses deux dollars et le laissèrent après avoir rudement rossé. Bradcha est traité à l'hôpital. Quand aux deux assaillants, ils sont encore en liberté.

Mgr DI MARIA A NICOLET
(De notre correspondant)
Nicole, 28. — Son Excellence Mgr Di Maria délégué apostolique au Canada, sera à Nicolet samedi, le 10 mai. Son Excellence sera l'hôte de S. G. Mgr Bruneau, au palais épiscopal. Plusieurs réceptions dans les diverses communautés religieuses, et les sociétés profanes, seront données en son honneur, pendant les quelques jours qu'il passera parmi nous.

M. PAGE A PARIS
(Service de la Presse Associée)
Rome, 28. — M. Page, l'ambassadeur américain en Italie est parti pour Paris.

Un journal italien dit que l'ambassadeur américain avait offert sa démission à cause de la conformité de ses vues avec celles du président Wilson, au sujet des réclamations de l'Italie. Cependant le département de l'Etat à Washington dit que cette nouvelle est inexacte et que M. Page, malgré ses opinions, n'a pas l'intention d'abandonner son poste immédiatement.

DES COUPS DE FEU A LAWRENCE
(Service de la Presse Associée)
Séoul, Corée, 28. — Le gouverneur-général Hasegawa a reçu aujourd'hui une délégation de missionnaires qui ont visité les villages détruits en Corée, y compris la ville d'Hamlet, à quarante-cinq milles au sud-est de Séoul où, dit-on, récemment tous les hommes convertis au christianisme ont été exécutés.

LES DERNIERS PRÉPARATIFS

LES OUVRIERS SONT A AMENAGER LE PALAIS ROYAL ET LES HOTELS VOISINS POUR LA REUNION DU CONGRES DE LA PAIX. — ISOLEMENT DES DELEGUES ALLEMANDS.

Versailles, 27. — Les ouvriers sont à aménager les édifices du Palais Royal et les hôtels avoisinants pour la réunion du Congrès de la paix. Les séances préliminaires des délégués allemands et des représentants des cinq grandes puissances alliées et associées se tiendront dans la salle du Palais du Triomphe où les séances du conseil suprême de guerre des Alliés ont tenu leurs réunions pendant la guerre.

La salle où les premières discussions auront lieu est peu commode si on la compare à la Galerie des Glaces où le traité de paix sera signé. L'espace y est très restreint et les délégués de tous les pays ne pourront pas s'y réunir à moins que quelques-uns se tiennent debout, car il n'y a pas assez d'espace pour placer des chaises pour tous les délégués.

De grandes fenêtres avec de riches rideaux jaunes et bleus, donnent sur les jardins de l'hôtel qui sont plantés d'arbres disposés avec goût. Les petits salons qui sont voisins de la salle où se tiendront les délibérations, pourront recevoir peut-être les délégués, si on ouvre les grandes portes qui séparent les salons.

Une équipe d'employés travaille à installer le téléphone. On est en train d'installer une clôture en fil de fer dans la cour du château. C'est derrière cette clôture que les nombreux journalistes pourront surveiller l'arrivée et le départ des diplomates.

Le juge Panetton a accordé dans un jugement la somme de \$646.75 à A. Scollis qui, en vertu de la loi des Indemnités ouvrières, réclame la somme de \$1,000 pour les blessures permanentes qu'il a subies à la suite d'un accident de travail survenu le 40 pour cent les moyens de gagner sa vie. La défenderesse n'aurait qu'elle fut responsable de l'accident survenu à son employé. Le tribunal a différé d'opinion et a déclaré que le demandeur avait droit à une rente annuelle de \$46.75. Le demandeur a préféré toucher le capital.

ARRANGEMENT SANCTIONNE.
La Cour a approuvé un arrangement à l'amiable survenu entre la compagnie Stinson Reeb Building Supply et Alexander McKay, défendeur. Celui-ci paiera à la demanderesse la somme de \$2,100.

CHAUFFEUR RESPONSABLE.
Mlle Alice Maynard a obtenu une indemnité de \$205 de F.-C. Camille. Elle fut blessée par l'auto du défendeur, rue Saint-Denis, comme elle traversait la rue pour monter dans un tram. Elle alléguait que l'auto n'avait pas averti. Le juge a déclaré qu'en de tels accidents, le défendeur doit prouver qu'il n'est nullement responsable des dommages. Sa défense fut jugée insuffisante et le juge l'a condamné à payer \$205. La demanderesse réclame \$372.

M. LEVESQUE FAIT SES ADIEUX
On sait que le notaire J. W. Lévesque, député de Laval à la Législature, était nommé, jeudi dernier, percepteur du revenu sur les successions pour le district de Montréal. Cette nomination l'obligeait de sortir de la politique. M. Lévesque a fait ses adieux à ses électeurs de Saint-Vincent de Paul, hier, au sortir de la grand-messe. Il a dit ses regrets de cesser de représenter un comté où bien du bien lui est dévoué entièrement. Il a annoncé qu'il enverrait, cette semaine, sa démission à l'Orateur de la Chambre. C'est M. Wilfrid Auclair, ancien maire de l'endroit, qui s'est fait l'écho des regrets de tous, et a remercié M. Lévesque des mesures de progrès qu'il a prises en faveur de son comté.

M. J. W. Lévesque parlera à Saint-Martin, dimanche prochain.

LES TÉLÉGRAPHISTES DÉCIDENT LA GREVE
(Service de la Presse Associée)
Boston, 28. — Les membres de l'Union commerciale des Télégraphistes ont donné un vote presque unanime en faveur d'une grève générale, le mois prochain. C'est la nouvelle qu'on a annoncée, hier soir, à une réunion où l'on a donné le résultat du référendum sur la grève.

DEUX ASSEMBLÉES NATIONALES
Helsingfors, 28 (Service de la Presse associée). — A Olonez, à 110 milles au nord-est de Petrograd, une assemblée nationale a été formée. Les Finnois ont jeté les Bolchevistes par-dessus bord. La ville a été prise, d'après les nouvelles données par les soldats volontaires.

PLUS DE 500 CAMIONNEURS CHOMENT ENCORE

REQUETE DES LIQUIDATEURS

MM. J.-A. TURCOTTE ET E.-H. MERRILL DEMANDENT EN COUR DE PRATIQUE L'AUTO-COUR DE VENDRE CINQ IMMEUBLES DE M. RICHARD BARRY, INSOLVABLE. — SUR CINQ REQUETES, QUATRE D'AJOURNEES.

MM. J.-A. Turcotte et E.-H. Merrill, liquidateurs, ont demandé en Cour de pratique une autorisation de vendre cinq immeubles de M. Richard C. Barry, insolvable. Ils déclarent que le 24 novembre 1918, le tribunal les a nommés curateurs conjoints. La révision de l'actif et du passif de l'insolvable a dévoilé un déficit de \$77,955.43, montant encore accru, par des sommes dues qui ne peuvent être payées. Il importe que les créanciers reçoivent la plus forte somme possible de ce qui leur est dû. Les curateurs demandent l'autorisation de vendre les immeubles par les moyens qui pourront leur donner la meilleure somme. Cinq requêtes ont été présentées et quatre ont été ajournées à lundi par le juge Coderre. Celle qui a été accordée est relative à un immeuble sis rue Saint-Catherine, à l'angle de la rue Amherst. Elle est évaluée à \$550,000.

Les autres propriétés de M. R. C. Barry dont on demande la vente sont : une maison située rue Cadieux, évaluée à \$6,200 et hypothéquée pour une somme de \$3,500; une maison rue Parthenais, évaluée à \$7,000 avec une hypothèque de \$700; et des arrérages de taxes de \$1,050; un immeuble de la rue Ste-Catherine est, valant \$29,000 et dont une hypothèque s'élève à \$23,000; une autre à Hull, valant \$9,600; elle est grevée d'une hypothèque de \$1,000.

Les curateurs veulent vendre ces immeubles dont la situation est précieuse.

LA COMPAGNIE PAYERA.
Le juge Panetton a accordé dans un jugement la somme de \$646.75 à A. Scollis qui, en vertu de la loi des Indemnités ouvrières, réclame la somme de \$1,000 pour les blessures permanentes qu'il a subies à la suite d'un accident de travail survenu le 40 pour cent les moyens de gagner sa vie. La défenderesse n'aurait qu'elle fut responsable de l'accident survenu à son employé. Le tribunal a différé d'opinion et a déclaré que le demandeur avait droit à une rente annuelle de \$46.75. Le demandeur a préféré toucher le capital.

ARRANGEMENT SANCTIONNE.
La Cour a approuvé un arrangement à l'amiable survenu entre la compagnie Stinson Reeb Building Supply et Alexander McKay, défendeur. Celui-ci paiera à la demanderesse la somme de \$2,100.

CHAUFFEUR RESPONSABLE.
Mlle Alice Maynard a obtenu une indemnité de \$205 de F.-C. Camille. Elle fut blessée par l'auto du défendeur, rue Saint-Denis, comme elle traversait la rue pour monter dans un tram. Elle alléguait que l'auto n'avait pas averti. Le juge a déclaré qu'en de tels accidents, le défendeur doit prouver qu'il n'est nullement responsable des dommages. Sa défense fut jugée insuffisante et le juge l'a condamné à payer \$205. La demanderesse réclame \$372.

M. LEVESQUE FAIT SES ADIEUX
On sait que le notaire J. W. Lévesque, député de Laval à la Législature, était nommé, jeudi dernier, percepteur du revenu sur les successions pour le district de Montréal. Cette nomination l'obligeait de sortir de la politique. M. Lévesque a fait ses adieux à ses électeurs de Saint-Vincent de Paul, hier, au sortir de la grand-messe. Il a dit ses regrets de cesser de représenter un comté où bien du bien lui est dévoué entièrement. Il a annoncé qu'il enverrait, cette semaine, sa démission à l'Orateur de la Chambre. C'est M. Wilfrid Auclair, ancien maire de l'endroit, qui s'est fait l'écho des regrets de tous, et a remercié M. Lévesque des mesures de progrès qu'il a prises en faveur de son comté.

M. J. W. Lévesque parlera à Saint-Martin, dimanche prochain.

LES TÉLÉGRAPHISTES DÉCIDENT LA GREVE
(Service de la Presse Associée)
Boston, 28. — Les membres de l'Union commerciale des Télégraphistes ont donné un vote presque unanime en faveur d'une grève générale, le mois prochain. C'est la nouvelle qu'on a annoncée, hier soir, à une réunion où l'on a donné le résultat du référendum sur la grève.

DEUX ASSEMBLÉES NATIONALES
Helsingfors, 28 (Service de la Presse associée). — A Olonez, à 110 milles au nord-est de Petrograd, une assemblée nationale a été formée. Les Finnois ont jeté les Bolchevistes par-dessus bord. La ville a été prise, d'après les nouvelles données par les soldats volontaires.

PLUS DE 500 CAMIONNEURS CHOMENT ENCORE

Un profond malaise existe encore entre les employés et leurs patrons — Ces derniers nient avoir jamais reconnu l'union et acquiescé à la journée de neuf heures — Les ouvriers disent que l'entente telle que rendue publique samedi, a bel et bien été signée par les deux parties.

PLUS DE 500 CAMIONNEURS CHOMENT ENCORE

Un profond malaise existe encore entre les employés et leurs patrons — Ces derniers nient avoir jamais reconnu l'union et acquiescé à la journée de neuf heures — Les ouvriers disent que l'entente telle que rendue publique samedi, a bel et bien été signée par les deux parties.

Nous avons pu confirmer, cet avant-midi, un rumeur qui voulait que les patrons se refusassent à reconnaître l'union des camionneurs et à consentir à la journée de 9 heures. Aux quatre gros établissements que nous avons visités, on nous a en effet affirmé que l'on n'avait jamais acquiescé à ces deux dernières conditions.

Les représentants de l'union que nous avons consultés aux quatre endroits, nous déclarent de leur côté que les patrons ont bel et bien signé le contrat et qu'ils devront "marcher". Et chaque partie de soutenir avec une égale conviction ces dires absolument contradictoires.

Il est assez difficile de prévoir ce qui va jaillir de cette braise qui couve encore sous la cendre. Averti de la rumeur du malentendu, M. Ernest Décarie, président de la commission administrative, a, ce matin, fait mander d'urgence M. Ashton à son bureau. L'organisateur international a promis à M. Décarie d'ouvrir une enquête et de lui soumettre la liste aussi détaillée que possible des patrons récalcitrants.

Dans l'intervalle, plus de cinq cents charretiers sont encore sans travail. Ce sont des hommes qui étaient à l'emploi de compagnies dont l'opposition aux conditions de l'union reste trop manifeste pour qu'ils puissent passer outre.

C'est tout de même un fait assez caractéristique que de constater l'état d'esprit des travailleurs, pris individuellement. Il y a sans doute d'ardents unionistes, mais les opinions recueillies sur les lèvres de certains autres laissent entendre, discrètement toujours, qu'ils n'auraient jamais quitté leur travail sans la crainte d'être molestés.

Les chefs de l'union n'étaient pas aux bureaux, ce matin. On nous dit qu'ils étaient en pourparlers avec les autorités municipales. Nous avons appris plus tard que l'on espérait en arriver à une entente.

LES CASQUETTES EN GREVE
Jusqu'à aujourd'hui, ces employés s'étaient contentés de ne pas se rendre à leurs ateliers et de discuter, en assemblées, leurs conditions de travail. Ce matin, ils ont officiellement déclaré la grève, et au nombre de plus de deux cents, ils ont parqué par les rues Saint-Laurent et Sainte-Catherine jusqu'à la salle Monarch, qu'ils ont choisie pour y établir leurs quartiers. C'est là qu'ils tiendront leurs assemblées.

Dix-sept manufactures étaient tout d'abord affectées par ce chômage : leur nombre est aujourd'hui de dix-neuf. C'est dire que presque toutes sont vides.

Dans le défilé qui a, paraded, ce matin, on voyait, porté à bout de bras, ce placard suggestif : "Venez sympathiser avec nous : c'est votre cause. Pas de sympathie pour les trisques de grève."

Chez les chapeliers, dont la grève se poursuit avec apparemment beaucoup de décision, le fait marquant de l'avant-midi a été un discours très énergique de M. Zaritzky, organisateur international de New-York, qui n'a appelé à la ténacité de ses auditeurs et leur a promis une aide financière substantielle.

CHEZ LES EMPLOYÉS DE LA CANADA SUGAR
Ici, la situation reste à peu près la même. Les choses se passent dans le calme, mais les grévistes paraissent fermes dans leur détermination de faire reconnaître leur union et d'obtenir 10 sous d'augmentation par heure.

Il y a eu ce matin encore une assemblée importante. Des piquets entourent la manufacture et continuent d'exercer leur surveillance.

LA COMMISSION DES LOGEMENTS OUVRIERS
MM. Beaudry-Leman, Alphonse Verville, le Dr L. de Lotbinière Harwood, J. K. L. Ross et C. Campbell en font partie.

La Commission des Logements Ouvriers de Montréal est définitivement nommée. Cinq citoyens en font partie : M. Beaudry-Leman, président, M. Alphonse Verville, vice-président, M. de Lotbinière Harwood, médecin-chef de l'Hôpital Notre-Dame; M. J. K. L. Ross, commandant de marine; et M. Charles Campbell, avocat de la société légale Meredith, Holden & Saughnessy.

M. Décarie, en discutant le choix de ces membres auprès de ses collègues, a tenu à faire représenter les principaux corps sociaux dans la direction de la nouvelle commission. Ainsi, M. Beaudry-Leman, prendra les intérêts du génie civil et de la finance; M. Verville, surveillera les intérêts des ouvriers eux-mêmes et ceux de la commission administrative; M. de Lotbinière Harwood agira comme expert hygiéniste; M. Ross est un soldat et un philanthrope qui s'occupera des réclamations du groupe militaire, et M. Campbell verra au côté légal de toutes les entreprises.

DANS UN ÉTAT SATISFAISANT
(Service de la Presse associée)
New-York, 28. — M. Samuel Gompers, président de la Fédération américaine du Travail qui a été blessé dans une collision entre un tramway et un automobile, sur la Broadway, hier, est dans un état assez satisfaisant.

TROIS JEUNES GENS ACCUSÉS DE VOL
Trois jeunes gens ont comparu, ce matin, devant le magistrat Leclerc pour répondre tous trois à l'accusation de vol d'une machine à écrire "Underwood", évaluée à 175 dollars. Ils se nomment : Henri Côté, Albert Bégin et Wilfrid Muller. L'enquête est fixée au 1er mai.

VERDICT DE MORT ACCIDENTELLE
Le septuagénaire Charles Lawson qui a été électrocuté, le 23, à la Canada Car Co., est mort accidentellement, suivant le verdict rendu par le coroner McMahon, ce matin. C'est ce qui ressort des témoignages entendus. MM. Alfred Robert, inspecteur des établissements industriels et des immeubles publics, Harry Wilson et Andrew Pait, tous deux ingénieurs de la compagnie, ont témoigné.

LA TCHÉCO-SLOVACHIE RECONNUE
Berne, 21 (Service de la Presse associée). — Le Conseil fédéral de la Suisse a reconnu officiellement aujourd'hui la république tchéco-slovaque.

BRILLANTE RÉCEPTION POUR Mgr DI MARIA

(De notre correspondant)
Québec, 28. — Son Excellence Mgr Di Maria, délégué apostolique, qui est en ce moment en visite à Québec, a été l'hôte du séminaire ou il lui a été fait une brillante réception, vendredi. Après avoir célébré la messe de communauté, le délégué est allé à la salle de récréation des grands où tous les écoliers, au nombre de 800 et le personnel de la maison l'attendaient. Une adresse de bienvenue lui a été présentée à laquelle Son Excellence répondit en français, puis à la demande du Benjamin de l'institution, le délégué accorda un congé aux élèves.

Samedi matin, en compagnie de NN. SS. Béliveau et Mathieu, Son Excellence s'est rendue à St-Anne de Beauré.

Hier, jour de la Quasimodo, le délégué a célébré la messe paroissiale à la Basilique. Son Eminence le cardinal Bégin était présent au trône, et le sermon de circonstance a été donné par le R. P. Ange-Marie, des Dominicains.

Hier soir, le délégué apostolique est allé à Saint-Sauveur où dans une imposante cérémonie exclusivement réservée aux hommes, il a béni les ouvriers de Québec. La visite de Son Excellence dans cette partie de la ville avait fait accourir des centaines de personnes sur le passage du distingué visiteur, et les rues principales étaient magnifiquement décorées de drapeaux en son honneur.

LA MOTION EST PRÉSENTÉE

(De notre correspondant)
Québec, 28. — Les avocats du trio Pion, Goulet et Guay ont présenté, samedi, en Cour criminelle, leur motion par laquelle ils demandent d'en appeler à la Cour d'appel du jugement du juge Pelletier qui refuse d'accorder un nouveau procès aux accusés pour certaines irrégularités alléguées par la défense. Celle-ci veut aussi exciper de la charge du juge. La demande d'appel a été accordée et la cause sera soumise à la Cour d'appel, le 5 mai prochain. Dans l'intervalle, les accusés resteront en liberté provisoire.

Guay et Goulet ont remboursé leur part des \$1,500 extorquées à Madame Côté, de Montmagny, de sorte que cette pauvre veuve a recouvré tout ce qu'elle avait déboursé. Cela atténuera sensiblement la sentence qui sera prononcée contre les accusés, si l'appel est rejeté.

PAS DE GRÈVE DE POMPIERS A QUÉBEC

(De notre correspondant)
Québec, 28. — Après une assemblée de l'union qui s'est prolongée jusqu'à cinq heures, samedi après-midi, les pompiers de Québec ont définitivement accepté la dernière offre qui leur a été faite par la ville d'une augmentation de salaire de \$1.50 par semaine en règlement du différend survenu entre eux et la ville. La grève menaçante est en conséquence évitée. Les pompiers obtiennent comme règlement de ce conflit la double équipe, l'une relevant l'autre de 24 en 24 heures et une échelle de salaires variant de \$17 à \$23.50 par semaine.

Les hommes sont très satisfaits du résultat et de la façon dont ils ont été traités par la ville.

Il ne fait aucun doute que la police acceptera aussi l'offre de la ville qui s'applique également à elle.

NE GASPILÉZ PAS VOTRE ARGENT SUR DE NOUVEAUX COSTUMES

Des vêtements achetés il y a plusieurs mois se trouvent probablement suspendus quelque part dans votre garde-robe : si vous les laissez nettoyer vous trouverez qu'ils peuvent se porter. Nous sommes experts, et n'importe lequel de vos habits sera nettoyé du ou teint à la perfection s'il est envoyé à notre buanderie.

TOILET LAUNDRY Company Limited

Tél. Up. 7640
"Nous teignons à votre convenance"

Les ventes de Progrès chez Goodwin

Vente de Progrès de

TRICOTS



100 gilets et chandails à 2.95

Les gilets sont en laine filée, rose et blanc, cardinal et tout rose, quelques-uns ont des collets hauts ou bas à volonté, d'autres une encolure en forme de V avec collets châle ou collets carrés, genres unis ou à ceinture, deux poches.

Les chandails sont en mercerisé, en rose, vert, bleu Saxe et corail garni de noir, tricot de fantaisie, sans manches, ceinture élastique, très élégants pour l'été, différentes grandeurs dans le lot.

Prix de la Vente de Progrès 2.95

160 paletots tricotés de fantaisie



Ceux-ci sont en mercerisé avec collets et manchettes en fibre de soie blanche, nuances délicates telles que rose, pêche, Saxe, vert pâle, corail, turquoise, canari, aussi tout noir, en deux genres différents, les uns en tricot de fantaisie avec ceinture garnie de glands de soie retenus de chaque côté avec des boutons de soie, collet châle, deux poches.

Les autres en tricot uni, avec ceinture de fantaisie retenue de chaque côté avec des boutons, collet de fantaisie, deux poches. Grandeurs 36, 38, 40, 42.

Prix de la Vente de 4.79

Progrès

Goodwin's — Au premier.

Vente de Progrès de

12,400 COUTEAUX -- FOUR- CHETTES -- CUILLERES -- ETC.

Reproduction d'argenterie genre Louis XIV, de la compagnie Wm. Rogers, dessins "Dresden" — pour la maison d'été ou l'usage journalier — placage en nickel argenté.

Cuillères à thé, Grandeurs ordinaires. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Cuillères pour five o'clock tea. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Cuillères à dessert. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Cuillères à table. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Fourchettes à dessert. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Fourchettes à table. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux pour enfants. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux pour adultes. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à poignard. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, 6 pour 1.49

Couteaux à heure. Prix de la Vente de Progrès, chacun 2.95

Cuillères à fruits. Prix de la Vente de Progrès, chacune 3.95

Fourchettes pour viande froide. Prix de la Vente de Progrès, chacune 3.95

Cuillères à sucre. Prix de la Vente de Progrès, chacune 3.95

Cuillères à crème. Prix de la Vente de Progrès, chacune 3.95

Cuillères à sauce. Prix de la Vente de Progrès, chacune 3.95

Cuillères à potage. Prix de la Vente de Progrès, chacune 3.95

Fourchettes pour enfants. Prix de la Vente de Progrès, chacune 3.95

Couteaux pour enfants. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Services de trois pièces pour enfants. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux pour adultes. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à poignard. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Couteaux à couteau. Prix de la Vente de Progrès, chacun 3.95

Vente de Progrès d'

I-N-D-I-E-N-N-E-S

A MOINS QUE LE PRIX COUTANT

3,000 verges au prix extraordinairement bas de 20 la verge

Ces indiennes sont toutes de couleurs fixes et dans un très grand choix de dessins sur fonds en marine, noir, gris, héliotrope et blanc. Largeur de 28 à 30 pouces.

Prix de la Vente de Progrès 20

Note : Pour préserver nos clients réguliers, nous nous réservons le droit de limiter chaque achat.

Goodwin's — Au premier.

Deuxième journée de notre Vente de Progrès de

CORSETS

En satinette rose, broché rose et coutil blanc. Beaux modèles avec élastiques sur les côtés. Bustes hauts, moyens et bas, baleinage anti-rouille. Bonnes jarretelles. Toutes tailles.

Prix de la Vente de Progrès 2.98

BRASSIÈRES

Tous genres. Agrafant devant, croisées en arrière. Modèles Bandeau, rose et blanc. Toutes tailles.

Prix de la Vente de Progrès 4.99

— Goodwin's — Au premier.



Deuxième jour de la

Vente de Progrès de

PAPIERS PEINTS

Papiers pour salle de bain. Prix de la Vente de Progrès 1.09 et 1.15
Papiers pour salon. Prix de la Vente de Progrès 1.21
Papiers tapisserie. Prix de la Vente de Progrès 1.21 et 1.42
Papiers pour salle à manger. Prix de la Vente de Progrès 1.15 et 1.18
Papiers vernis avec dessins à carreaux. Prix de la Vente de Progrès 1.23
Papiers Oatmeal. Prix de la Vente de Progrès 1.23

Goodwin's — Au second.

Vente de Progrès d'images

Véritables couleurs à l'eau — scènes de Venise avec cadres genre antique — passe-partout doré de 3 pouces — cols fins — 40 seulement.

grandeur 12 x 16. Prix de la Vente de Progrès 6.98

Images religieuses — encadrées dans une moulure dorée de 5 pouces — grandeur 20 x 28 — sujets comme saint Joseph, saint Antoine, et plusieurs autres au choix — 12 seulement. Prix de la Vente de Progrès 1.19

Seulement 12 sujets — encadrés dans une moulure dorée de 3 pouces — grandeur 16 x 20 — gravures de couleurs. Prix de la Vente de Progrès 2.19

Goodwin's — Au second.

Vente de Progrès du
GUIDE OFFICIEL POUR
AUTOMOBILISTES 1918

La vente de ce livre, avec une grande carte (5 pieds par 3 pieds) de la province de Québec et une partie de la province d'Ontario, continue au prix de la Vente de Progrès, 1.25

Carte seule, sur papier 85

Carte seule, sur coton 1.75

Carte seule, sur coton et rouleaux de bois

La Vie Sportive

CINQ CLUBS LUTTERONT POUR LE CHAMPIONNAT

Nos magnats de crosse se sont réunis samedi au National et ont réorganisé la N. L. U. — Le notaire Raoul Dumouchel élu président.

Nous aurons de la crosse cet été, et le jeu national, parfaitement réorganisé, devrait reconquérir sa popularité d'antan, surtout depuis que le gouvernement a annoncé son intention de suspendre encore les courses pour la prochaine saison.

C'est la décision que l'assemblée de la N. L. U. a prise à son assemblée d'hier après-midi, laquelle a été tenue dans les magnifiques salles de la païstie du National. A cette assemblée, six clubs étaient représentés: National, Montréal, Shamrock, Cornwall, Ottawa et Caughnawaga. L'enthousiasme n'a pas manqué de se maintenir du commencement à la fin de cette réunion, qui débuta à 4 heures 30 comme elle avait été annoncée.

Le National était particulièrement heureux d'offrir l'hospitalité la plus large et la plus cordiale aux délégués de la N. L. U., qui avait envoyé tant de fois ses représentants chez les institutions anglaises pour assister aux assemblées annuelles. C'est avec un légitime orgueil que le National a invité ses hôtes à visiter ses superbes salles, une fois le meeting terminé, et ceux-ci n'avaient pas assez de vœux pour admirer la beauté, l'ampleur et le côté pratique du club-house de la rue Cherrier. C'est M. E.-C. St-Père, administrateur du National, qui conduisit les visiteurs d'un plancher à l'autre.

Dès l'ouverture de l'assemblée, il fut décidé de faire de la crosse cet été, et le club Caughnawaga fut admis, après qu'il eut présenté son

application et se fut engagé à jouer ses parties à Montréal, sur un terrain qu'il fera connaître sous peu. Comme le club Montréal désirait avoir une équipe exclusivement amateur, il décida de se tenir à l'écart pour un an encore, de sorte que la N. L. U. aura pour cadres cette année les clubs suivants: National, Shamrock, Ottawa, Cornwall et Caughnawaga.

On décida d'avoir une cédule double, et la saison s'ouvrira dans la première semaine de juin. Chaque club devra faire un dépôt de \$100 à la ligue comme garantie qu'il respectera ses engagements. On est bien déterminé à éliminer le jeu brutal des séries de la N. L. U., et on reconnaît la ligue libre "free throw" par l'arbitre.

Les clubs ont élu le notaire Dumouchel comme président de la ligue, et Desse Brown comme secrétaire. Ces deux officiers méritaient bien cet honneur, et nous voulons être les premiers à les féliciter. Cet été, il y aura des officiers, c'est ainsi que M. A. C. Fetterly, maire de Cornwall, a été nommé premier vice-président, et M. Booth, d'Ottawa, second vice-président.

Voici quelle était la représentation de chaque club à l'assemblée d'hier: National: Raoul Dumouchel, J. N. O. Ledoux, Jos. Ainey, E.-C. St-Père et Rosario Drouin; Ottawa: M. Booth, Geo. Donaldson, W. M. Gladish, du Citizen d'Ottawa; Cornwall: le maire A. C. Fetterly et D. Phelan; Montréal: Desse Brown; Caughnawaga: Dr Jacobs et Paul Jacobs; Shamrock: W. J. Lowe. Assistants aussi à l'assemblée: MM. Albert G. Pigeon, du Bulletin, et Ls-A. Larivière, du Canada.

Dumoulin et Montmigny victorieux à Sherbrooke

Ces deux pugilistes mettent Rocky Knights et Kid Légaré hors de combat — Une intéressante séance de boxe sous les auspices du club Carillon.

Sherbrooke, 28. — Une intéressante séance de boxe a été donnée samedi soir dernier en cette ville sous les auspices du club Carillon alors que plus de sept cents personnes avaient tenu à assister à cette soirée organisée par M. Jos. Cloutier.

La rencontre principale devait mettre aux prises Léonard Dumoulin et Georges Rivet mais ce dernier brilla par son absence et le promoteur Cloutier dut substituer Rocky Knights à Rivet. Dumoulin remporta une victoire facile contre son adversaire en cinq rounds hors de combat. La deuxième ronde après lui avoir administré une dure raclée, notre compatriote débuta lentement car il voulait étudier son homme dans la première ronde mais à la reprise suivante il se porta à l'attaque et eut vite raison du noir en l'envoyant au pays des rêves par des coups répétés à la mâchoire.

Jos. Montmigny créa une excellente impression en mettant Kid Légaré hors de combat dans la première ronde. Le protégé de Rod. Lamoureux démontra qu'il était de la classe des futurs champions en déclarant Légaré dans cette rencontre qui servait de semi-finale. Montmigny mena la danse dès le son de la cloche et envoya son adversaire au tapis en 1 minute et dix secondes par un crochet de gauche à la mâchoire.

Montmigny est un boxeur très scientifique et possède un coup de poing terrible. Il frappe également bien des deux mains et est très rapide sur ses jambes. Nous serions heureux de le voir de nouveau à l'œuvre contre un pugiliste de marque.

Les autres batailles fournirent l'occasion à Albert Zakaib de vaincre Treffle Breton et à Arthur Gaudette de triompher de Willie Lamontagne.

La rencontre principale était arbitré par Patsy Dillon tandis que la semi-finale et les préliminaires furent conduites par Jos. Drole. Ces deux arbitres s'acquittèrent de leur tâche à la satisfaction des spectateurs.

M. Charles Gabana, avocat de cette ville, agissait comme maître de cérémonie.

Jos. Montmigny créa une excellente impression en mettant Kid Légaré hors de combat dans la première ronde. Le protégé de Rod. Lamoureux démontra qu'il était de la classe des futurs champions en déclarant Légaré dans cette rencontre qui servait de semi-finale. Montmigny mena la danse dès le son de la cloche et envoya son adversaire au tapis en 1 minute et dix secondes par un crochet de gauche à la mâchoire.

Montmigny est un boxeur très scientifique et possède un coup de poing terrible. Il frappe également bien des deux mains et est très rapide sur ses jambes. Nous serions heureux de le voir de nouveau à l'œuvre contre un pugiliste de marque.

Les autres batailles fournirent l'occasion à Albert Zakaib de vaincre Treffle Breton et à Arthur Gaudette de triompher de Willie Lamontagne.

La rencontre principale était arbitré par Patsy Dillon tandis que la semi-finale et les préliminaires furent conduites par Jos. Drole. Ces deux arbitres s'acquittèrent de leur tâche à la satisfaction des spectateurs.

M. Charles Gabana, avocat de cette ville, agissait comme maître de cérémonie.

Jos. Montmigny créa une excellente impression en mettant Kid Légaré hors de combat dans la première ronde. Le protégé de Rod. Lamoureux démontra qu'il était de la classe des futurs champions en déclarant Légaré dans cette rencontre qui servait de semi-finale. Montmigny mena la danse dès le son de la cloche et envoya son adversaire au tapis en 1 minute et dix secondes par un crochet de gauche à la mâchoire.

Montmigny est un boxeur très scientifique et possède un coup de poing terrible. Il frappe également bien des deux mains et est très rapide sur ses jambes. Nous serions heureux de le voir de nouveau à l'œuvre contre un pugiliste de marque.

L'éloge de ce jeune professeur, dont les talents et la compétence ont été si appréciés. Mais à tout événement, cette séance de gymnastique sera des plus intéressantes, et nous invitons cordialement les amis de l'institution et les parents des élèves.

LES ECHOS DU NATIONAL

La crosse n'est pas morte! Vive la crosse!

Nous l'avons constaté à l'assemblée tenue samedi dernier au National.

Les séries de la N. L. U., pour la saison de 1919 seront composées de cinq clubs.

Les Indiens de Caughnawaga qui ont fait si bonne figure l'an dernier dans les séries de la C. L. A., sous le nom de Leasides Indiens remplacent les Montréal dans les nouvelles séries.

Son Honneur le maire Fetterly de Cornwall représentait le club de Factory Town en compagnie de Dot Phelan.

M. Raoul Dumouchel du National a été élu à la présidence de la N. L. U. Cet honneur lui était dû.

Jamais assemblée de Ligue ne s'est passée avec plus d'entraînement, d'harmonie, il est évident que les clubs Shamrock, National, Ottawa, Cornwall et Caughnawaga veulent que la crosse reprenne sa place au soleil, et cette place doit être la première.

M. George Donaldson des Ottawa ne s'est pas gêné de dire que son club remportera le championnat.

Les Shamrocks auront sans aucun doute une très forte équipe. Le silence de MM. Foley, Keane et Loyal était très expressif.

Le docteur Jacobs et son frère Paul représentaient les Caughnawaga. Ces deux messieurs ont d'anciens élèves de l'université de Carleton.

Le National aura une équipe capable de tenir tête aux meilleures de la nouvelle ligue senior de crosse. Il est bon de se rappeler que les jours Canadiens français ne sont pas tous partis pour l'Ouest.

Où sont ceux qui nous prédisaient la disparition du jeu de crosse. Grâce à la nouvelle ligue senior de cinq clubs organisée samedi dernier, le sport national du Canada verra de nouveaux succès.

Le vétérinaire Desse Browne est resté sous le harnais comme secrétaire-trésorier.

Le maire Fetterly de Cornwall et M. Booth des Ottawa ont été élus vice-présidents de la N. L. U. Ces nouvelles charges ont été créées à l'assemblée de samedi dernier.

Il devrait y avoir des milliers de spectateurs aux joutes de crosse de l'été prochain. Les clubs aux prises seront très forts.

Les délégués à l'assemblée de samedi dernier ont visité le club-house après l'assemblée. Tous ont été unanimes à déclarer qu'ils n'avaient jamais vu mieux.

Le National devrait faire un bon recrutement de membres actifs par les amateurs de crosse. Il est bon de noter que les membres actifs et les membres à vie sont admis aux joutes sans cotisation supplémentaire, s'ils prennent place dans la section de la grande estrade réservée aux membres.

L'assemblée de samedi dernier ressemblait à celles de l'ancien temps. Ce retour à la tradition indique que la crosse retrouvera tout le prestige dont elle jouissait.

Nous avons une ligue senior de cinq clubs. Quel succès pour la réorganisation d'après-guerre! Attendons les joutes de la première semaine de juin.

CE SOIR AU FRANÇAIS

La dernière séance du club de boxe Olympique au Théâtre Français sera donnée ce soir alors que Brousseau et Tillman se rencontreront dans la bataille principale qui sera de dix rounds et que Deschamps fera face à Langlois dans un assaut de dix rounds qui servira de semi-finale. Comme lever de rideau, Maxwell sera opposé à Kid Bratton. Cette exhibition sera de six rounds.

LA LIGUE DES LOCATAIRES

La section Saint-Denis-Nord de la Ligue des Locataires annonce pour mercredi soir le 30 du courant la reprise de ses assemblées de protestation contre la nouvelle charte du tramway de Montréal et pour la discussion des affaires publiques. Cette première assemblée aura lieu en la salle de l'Académie Saint-Paul, angle des rues Beaubien et Saint-Denis. Elle commencera à 8 heures 30 et suivra immédiatement le cours que donne à cette salle M. Gustave Monette. M. Antoine Kelly, président général de la Ligue des Locataires occupera le fauteuil. Les orateurs seront MM. H. B. Sauvage, Victor Lavigne, Emery Larivière, J. W. A. Chartrand, J. H. Léo Ayotte et autres. Tous les locataires de Montréal sont invités à assister à cette assemblée où il sera traité de questions de la plus sérieuse importance. (Communiqué.)

FAITS DIVERS

ENQUETE AJOURNEE

Dans l'affaire de l'hôtel Windsor, le coroner McMahon a remis l'enquête à plus tard. Elle sera reprise demain matin, pour la dernière fois, croit-on.

MOTOCYCLISTE GRIEUEMENT BLESSE

Au cours d'une collision survenue entre une motocyclette et une automobile à l'angle des rues Hutchison et Prince-Arthur, un jeune homme, Joseph Guilbault, 109, Gauthier, a été grièvement blessé à la tête et a eu la figure affreusement déchirée. Transporté à l'hôpital, Royal Victoria, son état est encore alarmant hier soir. Guilbault allait en motocyclette, rue Prince-Arthur, quand il a été frappé.

PRIS EN FLAGRANT DELIT DE VOL

Un nommé Herbert Sewell qui a dit demeurer au No 125, Sanguinet, a été pris, hier soir, en flagrant délit de vol dans l'immeuble Blumenthal, rue Sainte-Catherine ouest. Il a été arrêté par deux agents du poste de la rue Chenneville et deux détectives de la Gresham Garantie avertie par alarme automatique. Sewell avait une main coupée, ce qui fait soupçonner qu'il a dû enfoncer du poing la vitre de la porte. Une pièce de drap gisait sur le plancher. On a remarqué plus tard une fenêtre brisée.

ON LE RECLAME A HALIFAX

Les détectives Gorman et Morel ont arrêté, samedi après-midi, un nommé Arthur Boisjoly que la police d'Halifax réclame pour une accusation d'extorsion d'argent sous de fausses représentations. Un détective de cette ville viendra bientôt le prendre.

LA FÊTE NATIONALE ET LA FÊTE DE LA PAIX

Québec, 28. — M. J.-E. Prince, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, annonce que la société va reprendre, cette année, avec plus d'éclat que jamais, la célébration de la fête nationale qui fut à peu près abandonnée pendant la guerre. C'est l'intention de la société de faire cette année, à l'occasion du 24 juin, une manifestation qui sera en quelque sorte la fête de la paix, et d'associer à la fête du patron des Canadiens-français, la célébration du rétablissement de la paix et de la canonisation de Jeanne d'Arc.

En outre de la messe solennelle, il y aura cette année une procession extérieure dans laquelle Jeanne d'Arc sera représentée par une allégorie aux côtés du petit St-Jean-Baptiste. Dans la soirée, il y aura une grande assemblée publique.

SÉANCE DRAMATIQUE ET MUSICALE

Ce soir à 8 heures, aura lieu à la salle de l'École Champlain, 224 rue Fullum, une séance dramatique et musicale sous les auspices de la société Saint-Jean-Baptiste, section Saint-Vincent-de-Paul, et avec le concours de quelques membres de la chorale de cette paroisse. On jouera le drame "La Tour du Nord" et l'opérette "Une minute trop tard". Il y aura de la musique durant les intermèdes. M. le curé L. Boissonneault sera le président d'honneur de la soirée. (Communiqué.)

MORT APRÈS AVOIR SAUVÉ LES SIENS

Québec, 28. — Un homme du nom de Michel Moisan, demeurant au No 145, rue Saint-Bernard, est mort samedi soir, apparemment de brûlures internes reçues au cours d'un incendie qui a détruit en partie la maison où sa famille logeait. L'infortuné avait sauvé avec peine ses enfants de l'incendie, qui a éclaté entre 10 et 11 heures, et on suppose que les flammes qu'il a traversées pour secourir les siens l'ont affecté, car il a succombé une heure plus tard, après s'être plaint de brûlures internes. Le corps a été transporté à la morgue où il y aura enquête.

"LES FORCES NOUVELLES"

C'est ce soir qu'a lieu la troisième conférence organisée par l'Association des Étudiants de l'École des Hautes Études commerciales. Le programme de la soirée est des plus intéressants: M. Lucien Favreau y traitera des "Forces Nouvelles" et dira quel devoir les jeunes ont à accomplir au point de vue économique dans notre pays.

M. Edmond Montpelli, président d'honneur, prononcera une allocution. Le programme musical est très varié. Mlle Cécile Brault, Mlle Renée d'Amour et M. Alfred Bernier y figureront. L'éclat de la soirée se donne donc rendez-vous ce soir à la salle Saint-Sulpice, et ira nombreuse encourager ce mouvement intellectuel qui se dessine parmi les jeunes. (Communiqué.)

LA CHORALE DU ST-ENFANT-JÉSUS

La chorale du St-Enfant Jésus a remporté un joli succès au eucharistie-concert de jeudi dernier, 24 avril. Devant une salle comble, elle a exécuté les morceaux de chant qui figuraient au programme. Gais et alertes dans la "Saltarelle" de St-Saëns, doux et délicats dans "L'Air-fait" de Gounod, vifs et pleins d'entrain dans les "Marins de Kermor" de St-Saëns, les accents d'émotion solennels et riches d'ampleur dans "L'Hymne triomphal" de Lenepveu. L'auditoire n'a pas ménagé ses applaudissements. La chorale remercie cordialement tous ceux qui, par leur présence, leurs cadeaux ou les annonces du programme ont contribué au succès de ce eucharistie-concert. (Communiqué.)

CAPITAL ET TRAVAIL

L'ENQUETE EST COMMENCÉE

LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDE LA SITUATION INDUSTRIELLE A TRAVERS LE PAYS, A TENU, SAMEDI, SA PREMIÈRE SÉANCE, A VICTORIA. — LES PREMIERS TÉMOINS.

Victoria, C.B., 28. — (De la Presse Associée). — La commission royale chargée d'enquêter sur la situation industrielle, commission qui préside le juge en chef Mathers, de Winnipeg, a ouvert ses séances ici samedi soir et a entendu quelques exposés de la situation industrielle au point de vue ouvrier dans cette ville. Il n'y avait que très peu de représentants du travail et un ou deux autres éléments. Aujourd'hui, la commission entend les patrons et les membres du Board of Trade.

M. Robert Donachie, représentant des charpentiers et des employés de manufactures, s'est prononcé catégoriquement contre l'emploi des Orientaux qui se trouvent au nombre de 2,000 dans les manufactures de la région pendant que quelque 2,000 blancs sont sans travail. Il s'est prononcé aussi contre les conditions hygiéniques des scieries en particulier.

En réponse à une question de M. Tom Moore, président du congrès des Métiers et du travail au Canada, le témoin dit qu'il attribue principalement aux faibles salaires le nombre considérable des sans-travail.

M. A.-R. Berry, aussi de l'union des charpentiers, dit qu'il y a 1,000 soldats revenus du front actuellement sans travail à Victoria. Il est pour la nationalisation des industries essentielles et dit que la classe ouvrière y gagnerait si l'état contrôlait les profits des fabricants. Il s'est prononcé contre l'emploi de femmes et d'enfants dans les manufactures.

M. J. L. Beckwith, propriétaire d'une fabrique de conserves à Clayfoot, emploie des Indiens, hommes et femmes, ainsi que des colons qui, le reste de l'année, travaillent sur leurs terres. Les salaires paraissent satisfaire les employés.

M. Baxter, inspecteur de chaudières et de machines pour la province, a remarqué ces dernières années une amélioration des relations entre les industriels et leurs employés. Il attribue le manque de travail à des mouvements économiques et sociaux.

M. G. Cooper, mécanicien, dit que les lois provinciales régissant les conditions de travail ne sont pas mises en vigueur.

La commission continue à siéger aujourd'hui.

EXPOSITION UNIVERSELLE A DÉTROIT

Détroit, 28. — Le maire Consens a annoncé que la ville de Détroit avait l'intention de tenir une exposition universelle, en 1922 ou 1923. M. Fred J. V. Skiff, directeur du Field Museum, à Chicago, dressera les plans nécessaires. M. Skiff a été déjà le gérant des expositions de Chicago, Buffalo, St-Louis et San-Francisco.

CIGARETTES EGYPTIENNES

HAZAM

10 POUR 15 CENTINS

LOEW'S

WILLIAM S. HART dans

THE POPPY GIRL'S HUSBAND

REILLY'S WASH DAY

Comédie Semett

Nouvelles britanniques et canadiennes de Loew

Revue des mémoires de 1919 de JOSIE FLYNN

Musique, chant, rire.

"IN MAGIC LAND"

Spectacle d'illusions orientales

Dixon et Paul — South et Tobin — Sampson et Douglass

Représentations continues: 1 h. à 11 h. Après-midi: 1 h. 15; soirées, 1 h. 25. Samedi, dimanche et fêtes, les prix du soir sont en vigueur.

ST-DENIS 1000

MAXINE ELLIOTT dans le film d'art de l'année

"L'ÉTERNELLE MADELINE"

et VARIÉTÉ COMÉDY FOUR un des meilleurs quatuors du vaudeville américain, et 5 autres actes de vaudeville.

COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

District Ouest

SOUSSIONS DEMANDÉES POUR CHARBON

Des soumissions sous enveloppe cachetée seront reçues au Bureau de cette Commission, 298 Colbrooke, après le 15 mai prochain seulement, pour la fourniture et livraison de 3,400 tonnes de charbon, à savoir:

2,800.....EGG

100.....STOVE

15.....CHESTNUT

485.....MOU, aux différentes écoles du District Ouest.

La Commission se réserve le droit de refuser la plus basse et chacune des soumissions.

Par ordre,

J. DAVID PILON, Directeur-secrétaire.

LES SOLDATS FONT DES LEURS EN COLOMBIE

Prince George, 28. — Des soldats de retour du front ont fait des leurs contre des établissements étrangers. Ils ont mis à sac les bureaux de Max Schenk et Conrad Reinhardt, deux Allemands. Ils ont sauté le restaurant Arcade dont le propriétaire est Joe Tadin, un étranger. Ces individus étaient suspectés d'avoir fait des remarques séditieuses. L'antipathie contre les Allemands est grande et l'on craint de nouveaux et plus graves désordres.

Victoria, 28. — De nombreux citoyens ont demandé au procureur général de doubler la protection des propriétés et des citoyens. La population et surtout les soldats sont courroucés contre les étrangers.

Victoria, 28. — Un télégramme de M. A. Manson, député d'Omineca, envoyé au procureur Faris, relate la situation sérieuse créée par un groupe d'étrangers. On a violé la propriété et les marchands demandent le secours de la police de toutes parts. On appréhende quelque chose de très grave.



SONGEZ-VOUS A ALLER DANS L'OUEST?

L'Homme d'affaires, cultivateur ou marchand, qui cherche un champ d'action plus vaste, et un rendement plus grand pour ses efforts, a dans l'Ouest du Canada, le long du Chemin de fer National du Canada, des chances merveilleuses qui l'attendent.

Le livre GRATUIT intitulé "Selected Farms" (Fermes de choix) renferme des renseignements très appréciables pour ceux qui ont l'intention d'aller s'établir comme colons, et aussi pour les autres. Des trains directs et confortables venant de l'Ontario et de l'Est du Canada offrent aux Canadiens le moyen de s'y rendre par la voie de l'intérieur des terres, au nord du Lac Supérieur et de la grande zone argileuse (que les Anglais appellent GREAT CLAY BELT), chemin logique autant que pittoresque et intéressant. Renseignez-vous auprès de l'agent du Chemin de fer National du Canada, ou écrivez au

Département général des voyageurs, Chemin de fer National du Canada, Montréal, Qué.



LA GRIPPE UN MEDECIN

Le deuil règne dans des milliers de familles par tout le monde. La Grippe, qui a tué hommes, femmes et enfants par milliers, réapparaît un peu partout plus terrible encore. Prenons garde. Armions-nous.

Vous avez un médecin à la maison si, quand vous êtes atteint de la grippe ou que vous souffrez de RHUME de cerveau, ENROUEMENT, TOUX, LARYNGITE, EXTINCTION de VOIX, MAUX de GORGE, CONGESTION des POUMONS, vous possédez une boîte de capsules.

CRESOBENE

à base de créosote, d'eucalyptol et autres balsamiques

ANTISEPTIQUES, GERMICIDES et DESINFECTANTS des VOIES RESPIRATOIRES.

La grande vogue des CAPSULES CRESOBENE peut conduire à la substitution. Elles ne sont jamais vendues à la douzaine ou au cent. Parce qu'il est devenu impossible de se procurer des flacons, à l'avenir les CAPSULES CRESOBENE seront mises sur le marché en boîtes, à 50 sous, ou six boîtes pour \$2.50, chez les marchands de remèdes, ou envoyées par la poste, sur réception du prix, par la Compagnie des CAPSULES CRESOBENE, 272, Saint-Denis, Montréal.

LES PARTIES DANS LES GRANDES LIGUES

Les joutes disputées, samedi et hier, dans les séries des ligues de baseball Américaine et Nationale, ont donné les résultats suivants:

COMMERCE ET FINANCE

LA MATINÉE A LA BOURSE

LES "NORTH AMERICAN PULP" S'ETABLISSENT EN REACTION, MAIS LES "NATIONAL BREWERIES" ET LES "MAPLE LEAF" SONT ENCORE FERMES ET EN PLUS-VALUE — SEANCE ANIMÉE.

A la Bourse de New-York, les cours ont débuté à peu près au niveau de la fermeture antérieure, mais, à mesure que le temps passait, les cours s'élevaient en réaction, par suite des réalisations de bénéfices et de l'influence des événements internationaux, qui, avec ou sans raison, sont toujours un élément de hausse ou de baisse. Notre place, elle, fait preuve de fermeté, tout en laissant certaines valeurs rétrograder un brin.

Les "National Breweries" font un autre pas, en avant, à 76 3/4; les "Maple Leaf" s'ajoutent, elles aussi, à 141 1/2; cependant, les "North American Pulp", valeurs hors cote, comme on sait, rétrogradent à 5 3/8; les "Iron" demeurent à 60 1/2; les "Ontario Steel" se présentent à 27; les "Steel Co. of Canada" gagnent une légère fraction, à 62 7/8; les "Canadian Car" reviennent à 28; les "Canadian Cottons" témoignent de lourdeur au début, à 84 1/2 mais remontent à 85; des lots fractionnés de "Pennamans" s'inscrivent à 94; les "Tooke Bros" se présentent à 28; les "Dom. Textile" ne varient pas, à 113; les "Smelters" avancent à 28 5/8; les "St. Lawrence Flour" se traitent à 93 1/4 (ex-dividende), contre 93 précédemment; les "Quebec Railway" se ramènent à 19 1/2; les "Montreal Power" passent à 90 1/4; des lots déssortis de "S. Gen. Electric" changent de mains, à raison de 107; des fractions de lots de "Bromfield Paper" s'ajoutent à 57; les "Atlantic Sugar" cotent 28 1/4; les "Canadian Car" s'élèvent à 31 1/4; les "Canadian Locomotive" se présentent à 67; les actions hors cote "Consolidated Felt" trouvent preneur à 15; des lots fractionnés de "Spanish River" se fixent à 20; des lots déssortis d'Asbestos Corporation marquent 58; les actions hors cote "Laurentide Paper" reviennent à 69, après avoir touché 68 3/4; les "Ogilvie" se vendent à 219; les "Can. Converters" s'élèvent à 57 1/2 et reviennent à 57.

Pour ce qui est des actions de priorité, les "Steel of Canada" s'établissent à 97 1/2 (ex-dividende); les "Canadian Car" se fixent à 88, contre 88 1/4 antérieurement; les "Can. Steamship" se traitent à 80 1/4; des lots fractionnés d'Atlantic Sugar font 82.

Le compartiment des fonds fédéraux continue d'être fort animé.

OPERATIONS DE LA MATINÉE

Cours fournis par les agents de change L. G. Beaubien et Cie, 50, rue Notre-Dame, Montréal.

Actions ordinaires
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Invest.), 4 à 90 3/4, 1 à 90 3/4, 1 à 91.
Asbestos Corp., 50 à 58.
Atlantic Sugar, 25 à 28 1/2.
Canadian Car, 28 à 31 1/4.
Maple Leaf Mill, 10 à 145, 100 à 145 1/2.
Mont. Cot. Ltd., 15 à 70.
Nat. Breweries, 25 à 75 1/4, 75 à 76.
Quebec Ry., 25 à 20, 25 à 19 1/2.
Shawinigan, 10 à 118 1/2.
Canada Cement, 25 à 102 1/2.
Bromfield, 10 à 57, 25 à 56 1/2, 10 à 57.
Can. Converters, 1 à 56, 2 à 56 1/2, 1 à 56, 125 à 57.
Can. Cottons, 25 à 84 1/2, 30 à 85.
Can. Elec., 35 à 107.
Can. Loco, 90 à 67.
Cellulose, 20 à 219.
Ontario Steel, 60 à 27.
Pennamans, 20 à 94.
Riordan Paper, 25 à 120 1/2.
Spanish River, 20 à 103 1/4.
St. Lawrence Flour Mills, 30 à 93 1/4.
Can. Smelting, 110 à 28, 45 à 28 3/4.
Mont. Steel Corp., 20 à 102 1/2.
Dom. Textile, 50 à 113.
Steel Co. of Can., 35 à 62 7/8, 50 à 62 7/8.
Tooke Bros, 50 à 28 1/2, 25 à 28 1/2.
Tuckett, 25 à 32 3/4, 25 à 32 1/2.

Actions de priorité
Atlantic Sugar, 25 à 28 1/2.
Canada Cement, 15 à 101 1/4.
Can. Cottons, 25 à 84 1/2.
Can. Elec., 35 à 107.
Can. Loco, 90 à 67.
Cellulose, 20 à 219.
Ontario Steel, 60 à 27.
Pennamans, 20 à 94.
Riordan Paper, 25 à 120 1/2.
Spanish River, 20 à 103 1/4.
St. Lawrence Flour Mills, 30 à 93 1/4.
Can. Smelting, 110 à 28, 45 à 28 3/4.
Mont. Steel Corp., 20 à 102 1/2.
Dom. Textile, 50 à 113.
Steel Co. of Can., 35 à 62 7/8, 50 à 62 7/8.
Tooke Bros, 50 à 28 1/2, 25 à 28 1/2.
Tuckett, 25 à 32 3/4, 25 à 32 1/2.

Actions de priorité
Atlantic Sugar, 25 à 28 1/2.
Canada Cement, 15 à 101 1/4.
Can. Cottons, 25 à 84 1/2.
Can. Elec., 35 à 107.
Can. Loco, 90 à 67.
Cellulose, 20 à 219.
Ontario Steel, 60 à 27.
Pennamans, 20 à 94.
Riordan Paper, 25 à 120 1/2.
Spanish River, 20 à 103 1/4.
St. Lawrence Flour Mills, 30 à 93 1/4.
Can. Smelting, 110 à 28, 45 à 28 3/4.
Mont. Steel Corp., 20 à 102 1/2.
Dom. Textile, 50 à 113.
Steel Co. of Can., 35 à 62 7/8, 50 à 62 7/8.
Tooke Bros, 50 à 28 1/2, 25 à 28 1/2.
Tuckett, 25 à 32 3/4, 25 à 32 1/2.

Actions de priorité
Atlantic Sugar, 25 à 28 1/2.
Canada Cement, 15 à 101 1/4.
Can. Cottons, 25 à 84 1/2.
Can. Elec., 35 à 107.
Can. Loco, 90 à 67.
Cellulose, 20 à 219.
Ontario Steel, 60 à 27.
Pennamans, 20 à 94.
Riordan Paper, 25 à 120 1/2.
Spanish River, 20 à 103 1/4.
St. Lawrence Flour Mills, 30 à 93 1/4.
Can. Smelting, 110 à 28, 45 à 28 3/4.
Mont. Steel Corp., 20 à 102 1/2.
Dom. Textile, 50 à 113.
Steel Co. of Can., 35 à 62 7/8, 50 à 62 7/8.
Tooke Bros, 50 à 28 1/2, 25 à 28 1/2.
Tuckett, 25 à 32 3/4, 25 à 32 1/2.

Actions de priorité
Atlantic Sugar, 25 à 28 1/2.
Canada Cement, 15 à 101 1/4.
Can. Cottons, 25 à 84 1/2.
Can. Elec., 35 à 107.
Can. Loco, 90 à 67.
Cellulose, 20 à 219.
Ontario Steel, 60 à 27.
Pennamans, 20 à 94.
Riordan Paper, 25 à 120 1/2.
Spanish River, 20 à 103 1/4.
St. Lawrence Flour Mills, 30 à 93 1/4.
Can. Smelting, 110 à 28, 45 à 28 3/4.
Mont. Steel Corp., 20 à 102 1/2.
Dom. Textile, 50 à 113.
Steel Co. of Can., 35 à 62 7/8, 50 à 62 7/8.
Tooke Bros, 50 à 28 1/2, 25 à 28 1/2.
Tuckett, 25 à 32 3/4, 25 à 32 1/2.

Actions de priorité
Atlantic Sugar, 25 à 28 1/2.
Canada Cement, 15 à 101 1/4.
Can. Cottons, 25 à 84 1/2.
Can. Elec., 35 à 107.
Can. Loco, 90 à 67.
Cellulose, 20 à 219.
Ontario Steel, 60 à 27.
Pennamans, 20 à 94.
Riordan Paper, 25 à 120 1/2.
Spanish River, 20 à 103 1/4.
St. Lawrence Flour Mills, 30 à 93 1/4.
Can. Smelting, 110 à 28, 45 à 28 3/4.
Mont. Steel Corp., 20 à 102 1/2.
Dom. Textile, 50 à 113.
Steel Co. of Can., 35 à 62 7/8, 50 à 62 7/8.
Tooke Bros, 50 à 28 1/2, 25 à 28 1/2.
Tuckett, 25 à 32 3/4, 25 à 32 1/2.

Actions de priorité
Atlantic Sugar, 25 à 28 1/2.
Canada Cement, 15 à 101 1/4.
Can. Cottons, 25 à 84 1/2.
Can. Elec., 35 à 107.
Can. Loco, 90 à 67.
Cellulose, 20 à 219.
Ontario Steel, 60 à 27.
Pennamans, 20 à 94.
Riordan Paper, 25 à 120 1/2.
Spanish River, 20 à 103 1/4.
St. Lawrence Flour Mills, 30 à 93 1/4.
Can. Smelting, 110 à 28, 45 à 28 3/4.
Mont. Steel Corp., 20 à 102 1/2.
Dom. Textile, 50 à 113.
Steel Co. of Can., 35 à 62 7/8, 50 à 62 7/8.
Tooke Bros, 50 à 28 1/2, 25 à 28 1/2.
Tuckett, 25 à 32 3/4, 25 à 32 1/2.

Actions de priorité
Atlantic Sugar, 25 à 28 1/2.
Canada Cement, 15 à 101 1/4.
Can. Cottons, 25 à 84 1/2.
Can. Elec., 35 à 107.
Can. Loco, 90 à 67.
Cellulose, 20 à 219.
Ontario Steel, 60 à 27.
Pennamans, 20 à 94.
Riordan Paper, 25 à 120 1/2.
Spanish River, 20 à 103 1/4.
St. Lawrence Flour Mills, 30 à 93 1/4.
Can. Smelting, 110 à 28, 45 à 28 3/4.
Mont. Steel Corp., 20 à 102 1/2.
Dom. Textile, 50 à 113.
Steel Co. of Can., 35 à 62 7/8, 50 à 62 7/8.
Tooke Bros, 50 à 28 1/2, 25 à 28 1/2.
Tuckett, 25 à 32 3/4, 25 à 32 1/2.

Actions de priorité
Atlantic Sugar, 25 à 28 1/2.
Canada Cement, 15 à 101 1/4.
Can. Cottons, 25 à 84 1/2.
Can. Elec., 35 à 107.
Can. Loco, 90 à 67.
Cellulose, 20 à 219.
Ontario Steel, 60 à 27.
Pennamans, 20 à 94.
Riordan Paper, 25 à 120 1/2.
Spanish River, 20 à 103 1/4.
St. Lawrence Flour Mills, 30 à 93 1/4.
Can. Smelting, 110 à 28, 45 à 28 3/4.
Mont. Steel Corp., 20 à 102 1/2.
Dom. Textile, 50 à 113.
Steel Co. of Can., 35 à 62 7/8, 50 à 62 7/8.
Tooke Bros, 50 à 28 1/2, 25 à 28 1/2.
Tuckett, 25 à 32 3/4, 25 à 32 1/2.

Actions de priorité
Atlantic Sugar, 25 à 28 1/2.
Canada Cement, 15 à 101 1/4.
Can. Cottons, 25 à 84 1/2.
Can. Elec., 35 à 107.
Can. Loco, 90 à 67.
Cellulose, 20 à 219.
Ontario Steel, 60 à 27.
Pennamans, 20 à 94.
Riordan Paper, 25 à 120 1/2.
Spanish River, 20 à 103 1/4.
St. Lawrence Flour Mills, 30 à 93 1/4.
Can. Smelting, 110 à 28, 45 à 28 3/4.
Mont. Steel Corp., 20 à 102 1/2.
Dom. Textile, 50 à 113.
Steel Co. of Can., 35 à 62 7/8, 50 à 62 7/8.
Tooke Bros, 50 à 28 1/2, 25 à 28 1/2.
Tuckett, 25 à 32 3/4, 25 à 32 1/2.

Actions de priorité
Atlantic Sugar, 25 à 28 1/2.
Canada Cement, 15 à 101 1/4.
Can. Cottons, 25 à 84 1/2.
Can. Elec., 35 à 107.
Can. Loco, 90 à 67.
Cellulose, 20 à 219.
Ontario Steel, 60 à 27.
Pennamans, 20 à 94.
Riordan Paper, 25 à 120 1/2.
Spanish River, 20 à 103 1/4.
St. Lawrence Flour Mills, 30 à 93 1/4.
Can. Smelting, 110 à 28, 45 à 28 3/4.
Mont. Steel Corp., 20 à 102 1/2.
Dom. Textile, 50 à 113.
Steel Co. of Can., 35 à 62 7/8, 50 à 62 7/8.
Tooke Bros, 50 à 28 1/2, 25 à 28 1/2.
Tuckett, 25 à 32 3/4, 25 à 32 1/2.

Actions de priorité
Atlantic Sugar, 25 à 28 1/2.
Canada Cement, 15 à 101 1/4.
Can. Cottons, 25 à 84 1/2.
Can. Elec., 35 à 107.
Can. Loco, 90 à 67.
Cellulose, 20 à 219.
Ontario Steel, 60 à 27.
Pennamans, 20 à 94.
Riordan Paper, 25 à 120 1/2.
Spanish River, 20 à 103 1/4.
St. Lawrence Flour Mills, 30 à 93 1/4.
Can. Smelting, 110 à 28, 45 à 28 3/4.
Mont. Steel Corp., 20 à 102 1/2.
Dom. Textile, 50 à 113.
Steel Co. of Can., 35 à 62 7/8, 50 à 62 7/8.
Tooke Bros, 50 à 28 1/2, 25 à 28 1/2.
Tuckett, 25 à 32 3/4, 25 à 32 1/2.

Actions de priorité
Atlantic Sugar, 25 à 28 1/2.
Canada Cement, 15 à 101 1/4.
Can. Cottons, 25 à 84 1/2.
Can. Elec., 35 à 107.
Can. Loco, 90 à 67.
Cellulose, 20 à 219.
Ontario Steel, 60 à 27.
Pennamans, 20 à 94.
Riordan Paper, 25 à 120 1/2.
Spanish River, 20 à 103 1/4.
St. Lawrence Flour Mills, 30 à 93 1/4.
Can. Smelting, 110 à 28, 45 à 28 3/4.
Mont. Steel Corp., 20 à 102 1/2.
Dom. Textile, 50 à 113.
Steel Co. of Can., 35 à 62 7/8, 50 à 62 7/8.
Tooke Bros, 50 à 28 1/2, 25 à 28 1/2.
Tuckett, 25 à 32 3/4, 25 à 32 1/2.

Actions de priorité
Atlantic Sugar, 25 à 28 1/2.
Canada Cement, 15 à 101 1/4.
Can. Cottons, 25 à 84 1/2.
Can. Elec., 35 à 107.
Can. Loco, 90 à 67.
Cellulose, 20 à 219.
Ontario Steel, 60 à 27.
Pennamans, 20 à 94.
Riordan Paper, 25 à 120 1/2.
Spanish River, 20 à 103 1/4.
St. Lawrence Flour Mills, 30 à 93 1/4.
Can. Smelting, 110 à 28, 45 à 28 3/4.
Mont. Steel Corp., 20 à 102 1/2.
Dom. Textile, 50 à 113.
Steel Co. of Can., 35 à 62 7/8, 50 à 62 7/8.
Tooke Bros, 50 à 28 1/2, 25 à 28 1/2.
Tuckett, 25 à 32 3/4, 25 à 32 1/2.

Actions de priorité
Atlantic Sugar, 25 à 28 1/2.
Canada Cement, 15 à 101 1/4.
Can. Cottons, 25 à 84 1/2.
Can. Elec., 35 à 107.
Can. Loco, 90 à 67.
Cellulose, 20 à 219.
Ontario Steel, 60 à 27.
Pennamans, 20 à 94.
Riordan Paper, 25 à 120 1/2.
Spanish River, 20 à 103 1/4.
St. Lawrence Flour Mills, 30 à 93 1/4.
Can. Smelting, 110 à 28, 45 à 28 3/4.
Mont. Steel Corp., 20 à 102 1/2.
Dom. Textile, 50 à 113.
Steel Co. of Can., 35 à 62 7/8, 50 à 62 7/8.
Tooke Bros, 50 à 28 1/2, 25 à 28 1/2.
Tuckett, 25 à 32 3/4, 25 à 32 1/2.

Actions de priorité
Atlantic Sugar, 25 à 28 1/2.
Canada Cement, 15 à 101 1/4.
Can. Cottons, 25 à 84 1/2.
Can. Elec., 35 à 107.
Can. Loco, 90 à 67.
Cellulose, 20 à 219.
Ontario Steel, 60 à 27.
Pennamans, 20 à 94.
Riordan Paper, 25 à 120 1/2.
Spanish River, 20 à 103 1/4.
St. Lawrence Flour Mills, 30 à 93 1/4.
Can. Smelting, 110 à 28, 45 à 28 3/4.
Mont. Steel Corp., 20 à 102 1/2.
Dom. Textile, 50 à 113.
Steel Co. of Can., 35 à 62 7/8, 50 à 62 7/8.
Tooke Bros, 50 à 28 1/2, 25 à 28 1/2.
Tuckett, 25 à 32 3/4, 25 à 32 1/2.

Actions de priorité
Atlantic Sugar, 25 à 28 1/2.
Canada Cement, 15 à 101 1/4.
Can. Cottons, 25 à 84 1/2.
Can. Elec., 35 à 107.
Can. Loco, 90 à 67.
Cellulose, 20 à 219.
Ontario Steel, 60 à 27.
Pennamans, 20 à 94.
Riordan Paper, 25 à 120 1/2.
Spanish River, 20 à 103 1/4.
St. Lawrence Flour Mills, 30 à 93 1/4.
Can. Smelting, 110 à 28, 45 à 28 3/4.
Mont. Steel Corp., 20 à 102 1/2.
Dom. Textile, 50 à 113.
Steel Co. of Can., 35 à 62 7/8, 50 à 62 7/8.
Tooke Bros, 50 à 28 1/2, 25 à 28 1/2.
Tuckett, 25 à 32 3/4, 25 à 32 1/2.

Actions de priorité
Atlantic Sugar, 25 à 28 1/2.
Canada Cement, 15 à 101 1/4.
Can. Cottons, 25 à 84 1/2.
Can. Elec., 35 à 107.
Can. Loco, 90 à 67.
Cellulose, 20 à 219.
Ontario Steel, 60 à 27.
Pennamans, 20 à 94.
Riordan Paper, 25 à 120 1/2.
Spanish River, 20 à 103 1/4.
St. Lawrence Flour Mills, 30 à 93 1/4.
Can. Smelting, 110 à 28, 45 à 28 3/4.
Mont. Steel Corp., 20 à 102 1/2.
Dom. Textile, 50 à 113.
Steel Co. of Can., 35 à 62 7/8, 50 à 62 7/8.
Tooke Bros, 50 à 28 1/2, 25 à 28 1/2.
Tuckett, 25 à 32 3/4, 25 à 32 1/2.

LE MARCHÉ DES VIVRES

LA RAREFACTION DES ARRIVAGES SUR NOTRE PLACE DES PRODUITS DE L'ERABLE ET DES VOLAILLES FAIT MONTER LES PRIX — LE BEURRE BAISSÉ.

ÇA ET LA

L'état de situation actuelle de la chambre des compensations des banques et compagnies fiduciaires new-yorkaises, pour la huitième expirée, fait ressortir un excédent de réserve de \$45,487,900 sur la limite légale, ce qui indique une dépression de \$10,608,400 par rapport à la semaine antérieure. Les prêts, escomptes, etc., ont diminué de \$12,299,000, l'encaisse déposée dans les volets particuliers des banques adhérentes présente une plus-value de \$12,128,000, et la réserve déposée en Banque de la Réserve fédérale fait ressortir une dépression de \$10,725,000. La circulation a décliné de \$350,000 et la réserve totale se chiffre par \$577,564,000.

D'après une dépêche de Berlin, via Londres, le compte rendu de la Banque impériale d'Allemagne, pour la période arrêtée le 15 avril, fait ressortir, entre autres, les fluctuations suivantes: encaisse-or, diminution, 1,895,000 marks; billets du Trésor, augmentation, 128,225,000 marks; billets des autres banques, 695,000 marks; portefeuille d'escompte, aug., 2,413,599,000 marks; avances, aug., 13,319,000 marks; placements, dim., 1,014,000 marks; valeurs mobilières diverses, dim., 340,430,000 marks; circulation, aug., 376,303,000 marks; dépôts, aug., 1,783,456,000 marks; autres engagements, aug., 46,491 marks; réserve totale d'or, 1,912,036,000 marks.

On annonce que le siège de M. R. O. Johnson, de la maison de courtage "Greenshields & Co.", à la Bourse de Montréal, a été vendu au prix de \$26,500 à M. John Pihlblad, de la maison "J. Pihlblad & Co.". Le dernier siège qui a été vendu avant celui-ci a été payé \$25,000, ce qui indique une plus-value de \$1,500 en quelques mois. Au début de la guerre, un siège a changé de mains à raison de \$13,000.

Une dépêche de Buenos-Ayres, de la Presse associée, annonce que la Banque Royale du Canada vient d'ouvrir une succursale sur cette place.

Une dépêche de Londres porte que le "Foreign Office" a annulé toutes les "listes noires" du commerce britannique, à partir du 29 avril.

M. P.-A. MASSON

Nous apprenons avec plaisir que M. P.-Adolphe Masson, fils de M. Alfred Masson, de l'ancienne maison bien connue D. Masson et Cie, vient d'être nommé gérant local de la maison de courtage en placements, "Nesbitt, Thomson and Co. Ltd.", dont le principal bureau est dans l'immeuble de la Banque d'Ontario, mais qui possède des succursales à Toronto et à Hamilton. M. Masson s'occupera d'une manière toute spéciale de la clientèle canadienne-française, qui s'intéresse de plus en plus aux obligations industrielles et municipales.

LA LIVRE STERLING

Cours du change sterling, à New-York, et à Montréal, Livre sterling à N. Y., à Montréal, 464.00 476.70. Par câble sous-marin 468.00 480.70. Cours du change new-yorkais sur la place montrealaise, 2 11-16 de prime. Le franc (N.Y.) 608. Taux d'escompte, à Londres, 3 1-2 pour cent. Taux d'escompte de la Banque d'Angleterre, 5 pour cent.

DECLARATIONS DE DIVIDENDES

"Banque d'Hochelaga." — Dividende trimestriel régulier de 2 1/4 pour cent, pour les trois mois expirant le 31 mai, distribuable le 1er juin aux actionnaires enregistrés le 15 mai.

BOURSE DE NEW-YORK

Cours fournis par MM. Brunneau & Dupuis, courtiers, rue Saint-François-Xavier, 97 et 99, Montréal.

Valeur	Cours	Midi	Valeur	Cours	Midi
Asbestos	58	58 1/2	Int. Nat. L.	114	114
Atlantic Sugar	28 1/2	28 1/2	Int. Paper	80	80
Canada Cement	101 1/4	101 1/4	Int. R. Tr.	85	85 1/2
Can. Cottons	84 1/2	84 1/2	Int. R. Tr.	85	85 1/2
Can. Elec.	107	107	Int. R. Tr.	85	85 1/2
Can. Loco	67	67	Int. R. Tr.	85	85 1/2
Cellulose	219	219	Int. R. Tr.	85	85 1/2
Ontario Steel	27	27	Int. R. Tr.	85	85 1/2
Pennamans	94	94	Int. R. Tr.	85	85 1/2
Riordan Paper	120 1/2	120 1/2	Int. R. Tr.	85	85 1/2
Spanish River	103 1/4	103 1/4	Int. R. Tr.	85	85 1/2
St. Lawrence Flour Mills	93 1/4	93 1/4	Int. R. Tr.	85	85 1/2
Can. Smelting	28 3/4	28 3/4	Int. R. Tr.	85	85 1/2
Mont. Steel Corp.	102 1/2	102 1/2	Int. R. Tr.	85	85 1/2
Dom. Textile	113	113	Int. R. Tr.	85	85 1/2
Steel Co. of Can.	62 7/8	62 7/8	Int. R. Tr.	85	85 1/2
Tooke Bros	28 1/2	28 1/2	Int. R. Tr.	85	85 1/2
Tuckett	32 3/4	32 3/4	Int. R. Tr.	85	85 1/2

LE MARCHÉ DES VIVRES

LA RAREFACTION DES ARRIVAGES SUR NOTRE PLACE DES PRODUITS DE L'ERABLE ET DES VOLAILLES FAIT MONTER LES PRIX — LE BEURRE BAISSÉ.

ÇA ET LA

L'état de situation actuelle de la chambre des compensations des banques et compagnies fiduciaires new-yorkaises, pour la huitième expirée, fait ressortir un excédent de réserve de \$45,487,900 sur la limite légale, ce qui indique une dépression de \$10,608,400 par rapport à la semaine antérieure. Les prêts, escomptes, etc., ont diminué de \$12,299,000, l'encaisse déposée dans les volets particuliers des banques adhérentes présente une plus-value de \$12,128,000, et la réserve déposée en Banque de la Réserve fédérale fait ressortir une dépression de \$10,725,000. La circulation a décliné de \$350,000 et la réserve totale se chiffre par \$577,564,000.

D'après une dépêche de Berlin, via Londres, le compte rendu de la Banque impériale d'Allemagne, pour la période arrêtée le 15 avril, fait ressortir, entre autres, les fluctuations suivantes: encaisse-or, diminution, 1,895,000 marks; billets du Trésor, augmentation, 128,225,000 marks; billets des autres banques, 695,000 marks; portefeuille d'escompte, aug., 2,413,599,000 marks; avances, aug., 13,319,000 marks; placements, dim., 1,014,000 marks; valeurs mobilières diverses, dim., 340,430,000 marks; circulation, aug., 376,303,000 marks; dépôts, aug., 1,783,456,000 marks; autres engagements, aug., 46,491 marks; réserve totale d'or, 1,912,036,000 marks.

On annonce que le siège de M. R. O. Johnson, de la maison de courtage "Greenshields & Co.", à la Bourse de Montréal, a été vendu au prix de \$26,500 à M. John Pihlblad, de la maison "J. Pihlblad & Co.". Le dernier siège qui a été vendu avant celui-ci a été payé \$25,000, ce qui indique une plus-value de \$1,500 en quelques mois. Au début de la guerre, un siège a changé de mains à raison de \$13,000.

Une dépêche de Buenos-Ayres, de la Presse associée, annonce que la Banque Royale du Canada vient d'ouvrir une succursale sur cette place.

LE PACTE DE LA LIGUE DES NATIONS

(Suite de la 2e page)

phie permettant aux femmes d'occuper des charges est nouveau.)

ARTICLE HUIT

Les membres de la ligue reconnaissent que le maintien de la paix requiert la réduction des armements nationaux au minimum nécessaire pour la sûreté nationale et la mise en vigueur par action commune des obligations internationales.

Le conseil, prenant compte de la situation géographique, et des circonstances de chaque Etat doit dresser les plans au sujet de pareille diminution pour l'Etat et l'action des différents gouvernements.

Pareils plans doivent être soumis à reconsideration et à révision au moins tous les dix ans.

Après que ces plans auront été approuvés par les différents gouvernements, les limites d'armement qui y auront été fixées ne devront pas être dépassées sans l'approbation du conseil.

Les membres de la ligue admettent que la fabrication par une entreprise privée de munitions et d'armement prête le flanc à de graves objections.

Le conseil indiquera comment les mauvais effets qui accompagnent telle fabrication peuvent être prévenus, ayant égard aux nécessités de ces membres de la ligue qui ne peuvent fabriquer les munitions et les armements nécessaires à leur sécurité.

Les membres de la ligue promettent de se renseigner mutuellement sur leurs armements, leurs programmes militaires et navals et la condition de telle de leurs industries qui peut s'adapter à des dispositions de guerre.

(Cet article est le champ de l'article huit tel qu'en premier lieu rédigé, mais est écrit de nouveau pour dire que les plans de diminution des armements doivent être adoptés par les nations affectées avant qu'ils prennent effet.)

ARTICLE NEUF

Une commission permanente doit être constituée pour aviser le conseil sur l'exécution des prévisions de l'article un et huit et sur les questions militaires et navales en général.

(Pas de changement, sauf pour l'insertion des mots "article un".)

ARTICLE DIX

Les membres de la ligue s'engagent à respecter et à préserver contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique actuelle de tous les membres de la ligue. Au cas d'une agression de ce genre ou au cas de toute menace ou danger de telle agression, le conseil doit faire des recommandations sur les moyens par lesquels cette obligation doit être exécutée.

(Pas de changement.)

ARTICLE ONZE

Toute guerre ou toute mesure de guerre, affectant immédiatement tout membre de la ligue ou non, est par les présentes déclarée l'affaire de toute la ligue et la ligue doit prendre toute mesure qui peut paraître sage et efficace pour sauvegarder la paix des nations. Au cas où cela se produirait, le secrétaire général doit, sur la requête de tout membre de la ligue, convoquer une réunion du conseil.

Il est aussi déclaré qu'il est du droit de chaque membre de la ligue de porter à la connaissance de l'assemblée ou du conseil toute circonstance affectant en quelque manière les relations internationales qui menacent de troubler soit la paix ou la bonne entente entre les nations desquelles dépend la paix.

(Dans le texte original, il était stipulé que les "hautes parties contractantes se réservaient le droit de prendre toute mesure", etc., tandis que le texte révisé dit "la ligue doit prendre toute mesure".)

ARTICLE DOUZE

Les membres de la ligue s'engagent, s'il survient quelque dispute entre eux, qui pourrait conduire à une rupture, à soumettre la question soit à l'arbitrage ou à une enquête du conseil, et ils s'engagent à ne recourir en aucun cas à la guerre avant trois mois après la décision des arbitres ou le rapport du conseil.

Dans tous les cas, suivant cet article, la décision des arbitres doit être rendue dans un temps raisonnable, et le rapport du conseil doit être fait en moins de six mois après que la dispute aura été soumise.

(Pratiquement sans changement, sauf pour quelques dispositions du texte original qui ont été éliminées pour être incluses dans d'autres articles.)

ARTICLE TREIZE

Les membres de la ligue s'engagent qu'à chaque dispute s'élevant

entre eux et qu'ils considéreront comme devant être soumise à l'arbitrage et qui ne pourra être réglée avec satisfaction par la diplomatie, ils soumettront toute l'affaire à l'arbitrage. Les disputes relatives à l'interprétation d'un traité, à toutes questions de loi internationale, à l'existence de quelque fait qui, s'il était établi, causerait une rupture de toute obligation internationale, ou à l'existence et à la nature de la réparation à être faite pour telle rupture, sont de la catégorie de celles qui sont généralement sujettes à l'arbitrage. Pour la considération de telle dispute, le tribunal d'arbitrage auquel la cause est soumise, doit être un tribunal accepté par les parties en dispute ou stipulé dans toute convention existante entre elles. Les membres de la ligue s'engagent à remplir avec une vraie bonne foi toute décision qui aura été rendue, et qu'ils n'auront pas recours à la guerre contre un membre de la ligue qui s'y conforme. Au cas où la décision ne serait pas observée, le conseil doit prendre les mesures nécessaires pour donner effet à cette décision.

(Quelques petits changements dans la phraseologie.)

ARTICLE QUATORZE

Le conseil doit dresser et soumettre aux membres de la ligue des plans pour l'établissement d'une cour permanente de justice internationale. La cour aura juridiction pour entendre et régler toute dispute d'un caractère international que les parties lui soumettront. Le conseil peut aussi donner une opinion légale sur toute dispute ou question à elle référée par le conseil ou par l'assemblée.

(Non changé, excepté l'addition de la dernière phrase.)

ARTICLE QUINZE

Si quelque différend s'élève entre les membres de la ligue de nature à conduire à une rupture, et qui n'est pas soumis à l'arbitrage comme n'est pas soumis à l'arbitrage, le conseil s'engage à soumettre l'affaire au conseil. Toute partie prenant part au différend peut soumettre l'affaire en donnant avis de l'existence de la dispute au secrétaire général qui fera tous les arrangements nécessaires pour une enquête et une étude complètes. A cet effet, les parties engagées dans la dispute communiqueront au secrétaire général aussitôt que possible l'exposé de leur cause, tous les faits et documents les concernant; le conseil peut de plus, en ordonner la publication.

Le conseil doit s'efforcer de trouver un règlement pour toute dispute et si tels efforts sont heureux, un rapport doit être publié donnant les faits et les explications relatives à la dispute, les termes d'accord tels que le conseil pourra les déterminer.

Si le différend n'est pas réglé le conseil unanimement ou par un vote de majorité, doit faire et publier un rapport contenant une déclaration des faits de la dispute et les recommandations qui semblent justes et propres à cet effet.

Tout membre de la ligue représenté au conseil peut publier une déclaration des faits de la dispute et ses conclusions à cet effet.

Si un rapport du conseil est unanimement accepté par les membres de ce conseil autres que les représentants d'une ou plus des parties de la dispute, les membres de la ligue s'engagent à ne pas avoir recours à la guerre contre aucune partie mêlée à la dispute qui accomplit les recommandations du rapport.

Si le conseil ne réussit pas à rédiger un rapport qui soit unanimement accepté par ses membres, autres que les représentants d'une ou plus des parties de la dispute, les membres de la ligue se réservent le droit de prendre telle action qui leur paraîtra nécessaire pour maintenir le droit et la justice.

Si la dispute entre les parties est attribuée par l'une d'elles à une affaire qui, d'après la loi internationale, est de la juridiction domestique de cette partie, et si le conseil trouve qu'il en est ainsi, le conseil doit faire son rapport en conformité avec cette demande, et ne doit faire aucune recommandation quant à son règlement.

Le conseil peut dans tout cas, d'après cet article, référer la dispute à l'assemblée. La dispute sera ainsi référée à l'assemblée à la requête de l'une des deux parties de la dispute pourvu que telle requête soit faite avant quatorze jours après la soumission de la dispute au conseil.

Pour les disputes de cet article et de l'article douze, relatifs à l'action et aux pouvoirs du conseil, doivent s'appliquer à l'action et aux pouvoirs de l'assemblée pourvu qu'un rapport fait par l'assemblée s'il est accepté par les représentants de ces membres de la ligue représentés au conseil par une majorité des autres membres de la ligue, sauf dans les représentants des parties à la dispute, doit avoir la même force qu'un rapport du conseil consenti par tous les membres d'icelui, autres que les représentants d'une ou plus des parties de la dispute.

(Le paragraphe ci-dessus, qui exclut spécifiquement les affaires de juridiction domestique de l'action au conseil est nouveau. Dans la dernière phrase, les mots "s'il est accepté par les représentants de ces membres de la ligue représentés au conseil", etc., ont été ajoutés.)

ARTICLE SEIZE

Si quelque membre de la ligue a recours à la guerre sans tenir compte des conventions des articles douze, treize et quinze, il sera considéré ipso facto comme ayant commis une provocation à la guerre contre tous les autres membres de la ligue qui, par les présentes, s'engagent immédiatement à rompre toutes relations commerciales et financières, à prohiber tout rapport entre leurs sujets et ceux de l'Etat qui a brisé le traité, et à cesser tous rapports financiers, commerciaux et personnels entre les sujets de l'Etat rebelle et les sujets de tout autre Etat, qu'il soit ou non membre de la ligue.

Les membres de la ligue s'engagent à s'appuyer mutuellement dans les mesures financières et économiques qui sont prises d'après cet article afin d'amoindrir la perte et l'inconvénient résultant des mesures ci-dessus et d'appuyer mutuellement pour résister à toute attaque faite à l'un des leurs par l'Etat rebelle, et à prendre les mesures nécessaires pour assurer le passage à travers leurs territoires aux troupes de tout membre de la ligue qui coopère dans la protection des conventions de la ligue.

Tout membre de la ligue qui a violé toute convention de la ligue peut être déclaré hors de la ligue par un vote du conseil donné par les représentants de tous les membres de la ligue représentés dans celui-ci.

(Non changé, sauf pour l'addition de la dernière phrase.)

ARTICLE DIX-SEPT

Au cas d'une dispute entre un membre de la ligue et un Etat, qui n'est pas un membre de la ligue, ou entre des Etats qui ne sont pas membres de la ligue, l'Etat ou les Etats non membres de la ligue doivent être invités à accepter les obligations d'un membre de la ligue relativement à telle dispute et suivant telles conditions que le conseil trouvera justes. Si pareille invitation est acceptée, les dispositions des articles douze à seize inclusivement doivent être appliquées avec toutes modifications qui peuvent sembler nécessaires par le conseil.

Après que telle invitation a été donnée, le conseil doit immédiatement tenir une enquête sur la circonstance du différend et recommander telle action qui semblera la meilleure dans les circonstances.

Si un Etat ainsi invité refuse d'accepter les obligations de membres de la ligue au sujet d'une telle dispute et a recours à la guerre contre un membre de la ligue, les dispositions de l'article seize doivent être considérées comme s'appliquant à tel Etat ayant recours à telle action.

Si les deux parties en différend ainsi invitées refusent d'accepter les obligations d'un membre de la ligue pour les fins d'une telle dispute, le conseil peut prendre telles mesures et faire telles recommandations pour prévenir les hostilités et pour régler la dispute.

(Pratiquement non changé.)

ARTICLE DIX-HUIT

Toute convention ou engagement international pris par aucun membre de la ligue doit être transmis au secrétaire et doit être publié par celui-ci le plus tôt possible. Tel traité ou engagement international ne liera pas avant son enregistrement.

ARTICLE DIX-NEUF

L'assemblée doit de temps à autre conseiller la reconsideration par les membres de la ligue des traités qui sont devenus applicables, et la considération des conditions internationales dont la continuité pourrait mettre la paix du monde en danger.

(Pratiquement le même que l'article original vingt-quatre.)

ARTICLE VINGT

Les membres de la ligue reconnaissent que ce traité abroge toutes les obligations ou ententes entre eux qui sont incompatibles avec ses termes, et promettent solennellement de ne pas prendre dorénavant d'engagements incompatibles aux termes de ce traité.

Au cas où les membres de la ligue auraient, avant de devenir membres de la ligue, pris quelque obligation incompatible avec les termes de ce traité, il doit être du devoir de tels membres de prendre des mesures immédiates pour exiger le rappel de telle obligation.

(Pratiquement le même que l'article original vingt-cinq.)

ARTICLE VINGT ET UN

Rien dans ce traité ne doit affecter la validité des engagements internationaux tels que traités d'arbitrage, ou entente régionale comme la doctrine Monroe, pour assurer le maintien de la paix.

(Complètement nouveau.)

ARTICLE VINGT-DEUX

Pour ces colonies et territoires qui, par suite de la dernière guerre ont cessé d'être sous la souveraineté des Etats qui jadis les gouvernaient, et qui sont habitées par des peuples non encore capables de se maintenir par eux-mêmes, dans les conditions modernes difficiles, le principe doit être appliqué que le bon état et le développement de tels peuples forment le but sacré de la civilisation et que les garanties pour le maintien de ce développement soient comprises dans ce traité.

La meilleure manière de donner une application à ce principe est la mise en tutelle sous le contrôle des nations avancées, lesquelles, en raison de leurs ressources, de leur expérience ou de leur situation géographique, peuvent le mieux assumer cette responsabilité et qui consentent à l'accepter, et que cette tutelle soit exercée par elles comme mandataires de la ligue.

Le caractère du mandat doit différer suivant l'état de développement du dit peuple, la situation géographique du territoire, sa condition économique et autres circonstances semblables.

Certains peuples appartenant jadis à l'empire ottoman ont atteint un état de développement tel que leur existence comme nation indépendante peut être reconnue provisoirement, sujette à des conseils en matière d'administration et à l'assistance d'un mandataire, jusqu'à ce qu'ils soient capables de se suffire à eux-mêmes. Les desirs de ces Etats doivent être considérés d'abord dans le choix du mandataire.

PEUPLES ARRIERES

D'autres peuples spécialement ceux de l'Afrique Centrale, sont dans un tel état que le mandataire doit être responsable de l'administration du territoire suivant des conditions qui garantiront la liberté de conscience ou de religion, sujet seulement au maintien de l'ordre public et de la morale, la prohibition des abus tels que la traite des blancs, le trafic des armes et des liqueurs et la prévention de l'établissement de forti-

cations et de bases militaires ou navales et de l'entraînement militaires des nations pour autres fins que celle du bon ordre et de la défense du territoire, et devra assurer une liberté de commerce et d'industrie égale pour tous les autres membres de la ligue.

Il y a d'autres territoires tels que le Sud-Africain et une certaine partie des îles du sud de l'Océan Pacifique, qui, vu l'état dispersé de leurs populations ou leur petit nombre ou leur éloignement des centres de civilisation, ou leur contiguïté géographique au territoire du mandataire et autres circonstances semblables seraient mieux administrés par le mandataire en faisant partie intégrale de son territoire, avec la sauvegarde mentionnée plus haut dans les intérêts des populations indigènes. Dans chaque cas le mandataire devra présenter annuellement au conseil un rapport sur le territoire donné à sa charge.

Le degré d'autorité, de contrôle ou d'administration devant être exercé par le mandataire, doit, s'il n'est pas déterminé par les membres de la ligue, être explicitement défini dans chaque cas par le conseil.

Une commission permanente doit être formée pour recevoir et examiner les rapports annuels des mandataires et pour aviser le conseil sur toutes les affaires relatives à l'observation du mandat.

(Cet est l'article original dix-neuf pratiquement non changé sauf pour l'insertion des mots "et qui consentent à l'accepter" en parlant des nations qui peuvent être mandataires.)

ARTICLE VINGT-TROIS

Sujets aux dispositions des conventions internationales existantes ou à exister, les membres de la ligue (a) s'efforceront d'assurer et de maintenir des conditions de travail justes et humanitaires pour les hommes, les femmes et les enfants dans leur propre pays et dans tous les pays avec lesquels ils sont en relations commerciales et industrielles, et à cet effet établiront et maintiendront les organisations internationales nécessaires; (b) donneront un traitement juste aux indigènes des territoires qui sont sous leur contrôle; (c) abandonneront à la ligue la surveillance générale des ententes relatives au trafic des femmes et des enfants et du commerce de l'opium et autres drogues dangereuses; (d) abandonneront à la ligue la surveillance du commerce des armes et des munitions avec les pays où ce contrôle est nécessaire dans l'intérêt commun; (e) assureront et maintiendront la liberté de communications, de transport et de traitements équitables pour le commerce de tous les membres de la ligue. A cet effet les besoins spéciaux des régions dévastées durant la guerre de 1914-18 devront avoir la préférence principale; (f) s'efforceront de conclure des ententes internationales pour prévenir et contrôler la maladie.

(Cela remplace l'article original vingt et comprend partie des articles originaux dix-huit et vingt-un. Cet article élimine l'ancienne prévision d'un bureau du travail et ajoute les clauses b et c.)

ARTICLE VINGT-QUATRE

Tous les bureaux internationaux déjà établis par les traités généraux doivent être placés sous la direction de la ligue si les parties à tels traités y consentent. Tous les bureaux et commissions internationaux constitués dans la suite pour régler les affaires d'intérêt international doivent être placés sous la direction de la ligue.

Dans toutes les affaires d'intérêt international qui sont réglées par des conventions générales mais qui ne sont pas placées sous le contrôle des commissions ou bureaux internationaux, le secrétaire de la ligue doit, mesure sujette au consentement du conseil, et, si désiré, des parties, chercher et donner toute information et devra rendre toute autre aide désirée et nécessaire.

Le conseil peut inclure comme partie des dépenses du secrétariat toutes les dépenses de tout bureau ou commission placé sous la direction de la ligue.

(Même chose que l'article original vingt-deux, excepté les deux premières phrases.)

ARTICLE VINGT-CINQ

Les membres de la ligue s'engagent à encourager et à aider à l'établissement d'organisations volontaires de la Croix-Rouge ayant comme but l'amélioration de la santé, la prévention des maladies et le traitement des malades à travers le monde.

(Complètement nouveau.)

ARTICLE VINGT-SIX

Les changements à ce traité prendront effet lorsqu'ils seront ratifiés par les membres de la ligue dont les représentants composent le conseil et par une majorité des membres de la ligue dont les représentants composent l'assemblée.

Un tel amendement doit être omis de la transmission à l'un des membres de la ligue qui signifie son dissentiment, mais dans ce cas il cessera d'être membre de la ligue. (Semblable à l'original excepté pour ratifier les amendements avec le dernier paragraphe ajouté.)

ANNEXE DU PACTE

UN. — Membres originaux de la ligue des Nations.

Signataires du traité de paix: Etats-Unis d'Amérique, Belgique, Bolivie, Brésil, Empire Britannique, Canada, Australie, Afrique du Sud, Nouvelle-Zélande, Inde, Chine, Cuba, Tcheco-Slovaquie, Equateur, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Italie, Japon, Libéria, Nicaragua, Panama, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Siam, Uruguay.

Etats invités à faire partie de la ligue: Argentine, Chili, Colombie, Danemark, Hollande, Norvège, Paraguay, Perse, Salvador, Espagne, Suède, Suisse, Venezuela.

DEUX. — Premier secrétaire général de la ligue des Nations. L'annexe n'a pas été publiée avec la première rédaction du traité.

Aubaines importantes



Si vous n'avez jamais acheté un complet Wear-better pour votre garçonnet, vous n'en connaissez pas la qualité durable. Essayez-en un.

COMPLETS WEAR-BETTER pour garçonnets de 10 à 17 ans, genre Norfolk de fantaisie, poches appliquées, en tweed mélange gris ou brun

15.00

En tweed homespun tout laine, gris et brun

18.00

GRATIS

Une mitaine de baseball avec chaque complet.

Au rez-de-chaussée.

Garnitures électriques

FERS ELECTRIQUES "Notre Spécial" de première qualité, pesant 6 livres, nickelés, complets avec corde et supports, garantis. Valant 4.50, pour . . . 3.59

GRILLE - PAIN de première qualité, nickelés, complets avec corde. Valant 5.00, pour . . . 3.59

NETTOYEURS ELECTRIQUES PAR LE VIDE, marque "Royal", les meilleurs sur le marché . . . 50.00

Complets avec accessoires . . . 60.00

Vendus à termes faciles, si désiré.

LAMPES TUNGSTEN

De première qualité chaque essayée en votre présence. A cause de leur fragilité nous ne pouvons pas faire de livraison. Pas de C. O. D. ou commandes par téléphone, 20 watt et .23 40 watt.

—Au deuxième.

Mardi et mercredi, la grande vente de 3 jours se continuera dans le rayon des soies et des étoffes à robes avec les grandes valeurs offertes lundi

7575 verges d'étoffes

à robes et à costumes, dix textures différentes. Val. 1.90, 1.25 et 1.50. Mardi 69

850 verges d'étoffes

à robes noires, six textures différentes, noir anis parfait et couleur indéteinte. Val. 1.00, 1.25 et 1.50. Mardi 69

750 verges d'étoffes

à jupes, manteaux et costumes pour le printemps et l'été, tweed à carreaux brisés blancs et noirs, 54 pouces de largeur, plaid écossais pour jupes, 50 pouces, Jersey mercerisé, 54 pouces, etc., etc. Val. 2.50, 3.00 et 3.50. Mardi 1.69

1125 verges de NOUVELLES SOIES de fan-

taisie de 36 pouces de

large, pour jupes, robes, garnitures, etc., etc., 7 textures différentes; nouveaux dessins. Val. 2.50, 3.00 et 3.50. Mardi 1.49

950 verges de CREPE

DE CHINE tout soie, 36 pouces de largeur, texture ferme, ne s'échiffra pas ni ne s'étirera, toutes les nouvelles nuances en vogue, aussi noir. Rég. 1.75. Mardi 1.19

1250 verges de POPELINE DE SOIE, à 3 brins, "Notre Spécial", la meilleure qualité de popeline sur le marché, ne se froissant pas et intouchable, toutes les couleurs, aussi noir. Rég. 2.25. Mardi 1.49

Au rez-de-chaussée.

SOUS- VÊTEMENTS

en fil blanc et couleur chair, camisoles et caleçons pour hommes, marque Penman et autres, bonne qualité. Val. .75 et .85. Aujourd'hui pour .59

Au rez-de-chaussée.

GANTS

GANTS de pure soie, "second", pour dames, en blanc et noir seulement. Spécial 69

GANTS de chamouille légers, pour dames, en blanc, noir, jaune pâle, et beige rayé noir. Pointures 5 1/2 à 8. Régulier 1.25. Spécial 89

Au rez-de-chaussée.

ISSUS lavables

A des économies extraordinaires. Mulle blanche, 40 pouces, piqué blanc, 27 pouces, Mousseline noire, 27 pouces, Crêpe à kimono, 30 pouces, Guinang écossais, 32 pouces. Voile de couleur, 40 pouces, Gabardine à rayures de fantaisie, 36 pouces, etc., etc., etc. Valant jusqu'à .75 pour .29

Au rez-de-chaussée.

ARTICLES POUR LA MAISON

FELTOL, couverture de plancher, dessins de fleurs et carreaux, couleurs assorties. Très spécial, tant que le lot durera 59

COINS DE RIDEAUX en point brodé suisse, assortiment complet. Valeur spéciale pour 1.09, 1.29, 1.39 et 1.89

MADRAS BLANC pour petits rideaux, 29 pouces de largeur, bordure de chaque côté. Prix 37

TAPIS, imitation de tapisserie, couleurs unies avec bordure, 22 1/2 et 27 pouces de largeur. Prix .95 et 1.15

BAGUETTES en cuivre pour tapis d'escalier, 28 pouces de largeur. La douzaine 2.00

CARPETTES AXMINSTER, 25 patrons différents, dessins orientaux, choix de couleurs. Grandeur: 24 x 3 pieds. Prix 31.50

3 x 3 pieds. Prix 39.50

3 x 3 1/2 pieds. Prix 34.50

3 x 4 pieds. Prix 49.50

CARPETTES en tapisserie, Grandeur: 24 x 3 pieds. Prix 14.25

3 x 3 pieds. Prix 16.90

3 x 3 1/2 pieds. Prix 19.50

3 x 4 pieds. Prix 22.50

CARPETTES Bruxelles pour portes, 12 par 30 pouces, rouge et vert, pour .99

ETAMINE et marquette en blanc, crème ou écru, 36 à 48 pouces de largeur. Prix 45, 50, 60, 80, 95 et 1.65

GRANDS RIDEAUX Nottingham blancs, jolis dessins, 50 pouces par 3 verges. Prix 2.50, 2.75, 3.00 et 3.25

ÉCHANTILLONS de rideaux en madras ou en tulle. Au choix .69, .89 et .1.50

PORTIÈRES EN DAMAS vert et rouge, 45 et 50 pouces, par 3 verges. Prix 5.25 et 9.00

—Au troisième.

Dupuis Frères
LE MAGASIN DU PEUPLE
447-449 Rue Ste-Catherine Est, coins St-André et St-Christophe.
J. H. Dupuis, Président. Eug. Dupuis, Vice-Président. A. J. Dupuis, Directeur-Général.

FOURRURES EMMAGASINEES
gardées et assurées contre le feu, les vols et les voleurs menaçants

3% de votre évaluation ou 2% d'une estimation de \$500.00 et plus